

TOPO

www.jeunes-fc.com

L'EST
RÉPUBLICAIN

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

INFORMATION
JEUNESSE



Franche-Comté
Conseil régional



Dossier

Au cœur de la justice

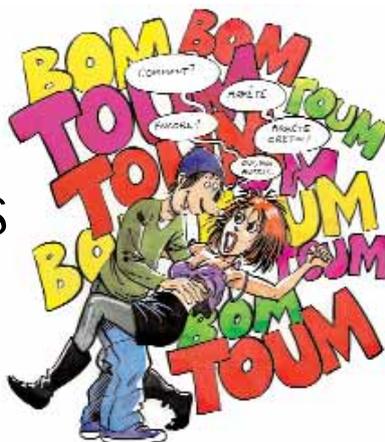
Métier



Aide-soignant

Vie quotidienne

Prévention des risques en soirée



Et aussi

Le volontariat international en entreprise • Journée contre le sida • Une formation biquilifiante originale • Le salon Studyrama • Les 10 ans de Franche-Comté/Québec • Rendez-vous argentins au Théâtre musical • Festival TGV Génériq • etc

Le VIE « un accélérateur de responsabilités »

Le Volontariat international en entreprise permet à des jeunes de 18 à 28 ans très diplômés d'effectuer des missions de 6 à 24 mois à l'étranger.

Un trait d'union entre sociétés exportatrices et jeunes diplômés. Voilà comment se présente le volontariat international en entreprise après 10 ans de fonctionnement. Pour les jeunes, c'est une véritable opportunité, à condition d'avoir un certain niveau d'études. Lorenzo Cornuault, directeur du VIE, trace le profil des candidats sélectionnés : « 95 % ont bac+5 et au-delà, 35 % sont des commerciaux ou des technico-commerciaux, un tiers sont des femmes. Ils ont en moyenne 25 ans, sont mobiles, immédiatement opérationnels. Et motivés et autonomes : pendant 18 mois, ils sont parfois le seul représentant d'une entreprise sur le terrain ». D'ici la fin de l'année, le dispositif aura atteint 30 000 jeunes envoyés en mission pour le compte d'entreprises exportatrices françaises. Même la crise n'a pas réussi à freiner une croissance constante. Sans pour autant que le VIE permette une exploitation de main d'œuvre à bon marché : « les jeunes perçoivent une indemnité correspondant à un salaire de jeune diplômé et dans certains cas cela peut être élevé assure Lorenzo Cornuault. Ils ont également une forte perspective de recrutement au terme de leur VIE, ce qui se produit dans les 3/4 des cas ». Actuellement, 6 500 jeunes sont en poste dans 140 pays. Environ 40 % sont en Europe. « C'est un bon signe estime Lorenzo Cornuault. Les marchés européens sont saturés, les entreprises françaises

vont chercher de la croissance ailleurs. Il y a par exemple une explosion depuis 3 ou 4 ans en Chine ». Avec 39 jeunes en poste, la Franche-Comté n'est pas très bien placée. « Il y a un travail pédagogique à effectuer auprès des PME pense le directeur du VIE. Être présent à l'international est une opportunité de développement mais aussi d'attractivité. Il est significatif que plus de la moitié des jeunes en VIE sont embauchés pour continuer à travailler à l'étranger. Plusieurs chefs d'entreprise m'ont dit qu'il avait suffi qu'il y ait quelqu'un sur place, au contact avec les clients, pour vraiment développer l'export ». Le bénéfice pour les jeunes qui partent est incomparable : « la nature de leurs tâche est sans commune mesure avec ce qu'ils peuvent trouver au même âge en France. Le VIE est un accélérateur de responsabilité ».

Lorenzo Cornuault



30 000 jeunes envoyés en mission pour le compte d'entreprises exportatrices françaises

Pour tout savoir sur le VIE, comment postuler, comment proposer un poste, être candidat : www.civi-web.com

Trouver du travail avec l'Afpa

Chaque année, l'Afpa forme près de 50 000 jeunes à un métier, et dans les 6 mois qui suivent leur formation plus de 35 000 d'entre eux ont trouvé un emploi. Des statistiques qui tiennent à une volonté de proposer des formations courtes en phase avec des besoins de recrutement. **En Franche-Comté, les Campus Afpa proposent tous les jeudis dans les quatre**

départements (à 9 h à Besançon, Belfort et Vesoul et à 14 h à Lons-le-Saunier) des séances d'information libres d'accès, sur ces formations gratuites, parfois rémunérées selon le statut et ouvertes aux contrats de professionnalisation. Il annonce notamment une grande journée portes ouvertes le 2 décembre. En outre l'organisme organise régulièrement des sessions de recrutement qui permettent de connaître concrètement les offres de formations à venir. Prochainement :

- sur le campus de Besançon (19 avenue de l'Observatoire, 9 h) : agent de restauration le 6 décembre, agent administratif le 13, technicien administratif sanitaire et social le 14, attaché commercial le 15.
- sur le campus de Lons (137 rue René Maire, 14 h) : agent technique de déchetterie le 9 décembre, technicien d'accueil tourisme option animation le 13 janvier.

Renseignements, 03 81 47 66 67, www.afpa.fr



Photo d'archive Yves Petit

Jeu

Des places de concert à gagner

Pour gagner des places pour certains concerts du festival TGV Génériq, il faut se connecter sur le portail www.jeunes-fc.com. Pour jouer, il suffit de répondre à une seule question : **L'ÉDITION 2010 DU FESTIVAL TGV GÉNÉRIQ SERA-T-ELLE LA 2^E, 3^E, 4^E OU 5^E ?**

En répondant, l'internet sélectionne également le concert de son choix parmi 14 rendez-vous à Besançon, Baume-les-Dames, Ronchamp, Montbéliard et Belfort. Les gagnants seront tirés au sort parmi les bonnes réponses. **D'autres lots (DVD et compilations Génériq) seront également distribués.**



Moriarty

Beaucoup de bonnes réponses au jeu du mois dernier. Il fallait répondre Île de Pâques et poisson-lune ou môle aux deux questions. Les agendas 2011 ont été gagnés par Nadège Tuailon (Montbéliard), Corentin Bruey (Vesoul), Pauline Aubert (Etalans), Alexandre Vinit (Besançon), Pauline Sirot (Lons-le-Saunier) et Robert Bataille (Luxeuil).

Bon plan carte Avantages jeunes Cadeaux de Noël



La partie vie pratique du livret de la carte Avantages jeunes fourmille de partenariats dans de nombreux commerces. Elle permet aux jeunes de faire leurs achats de Noël en tenant compte de réductions parfois non négligeables. Et en feuilletant le livret, ceux qui sont à court d'idées trouveront peut-être le dédicé ou le bon plan sympa à offrir. **La carte elle-même peut représenter un cadeau utile à un jeune qui ne la possède pas.**



>>> www.jeunes-fc.com

Réseau Information jeunesse de Franche-Comté Les rendez-vous de décembre



Besançon - Lons-le-saunier - st-claude - Vesoul
1^{er} décembre

Prévention sida

Besançon

Le Crij de Franche-Comté s'implique dans la journée mondiale de lutte contre le sida en offrant, ce jour-là, un préservatif à chaque jeune en visite au Crij. Et comme tout au long de l'année, chacun peut poser des questions sur le sida, la sexualité, les lieux de dépistage. Renseignements, Crij de Franche-Comté, 27 rue de la République (03 81 21 16 16).

Lons-le-saunier

À Lons-le-Saunier, le 1^{er} décembre, un stand d'animation est prévu place de la Liberté de 14 h à 17 h : espace documentation, préservatifs, espace convivialité (boissons chaudes, bonbons) et espace animation avec une cabine de plage proposant le jeu de rôle «la grande aventure de l'amour» et la love-box pour apprendre à bien utiliser un préservatif masculin. Il est également prévu du théâtre de rue (Urbaindigènes) et des jeux multimédia (la chasse aux virus). Renseignements, Info Jeunesse Jura, 17 place Perraud, (03 84 87 02 55).



Vesoul

Outre une exposition du Codes 70 sur 10 ans de lutte contre le sida (du 1^{er} au 16 décembre), le Cij de Vesoul consacre une journée spéciale à la lutte contre le sida le 1^{er} décembre. Au programme, des

st-claude

À St-Claude, le réseau IJ Jura mène des actions dans les établissements scolaires de la ville (classe de 3^e). Il propose un jeu de connaissances sur le sida et les IST, la projection d'un film suivi de questions réponses, un atelier de découverte des actualités du sida dans le monde, une exposition et de la documentation. Une boîte à questions permettra aux élèves de poser des questions anonymes auxquelles des infirmières répondront. Rendez-vous : Maîtrise le 2 de 8 h à 14 h, Pré St Sauveur le 6 de 8 h à 14 h et Rosset le 8 de 8 h à 14 h. Renseignements, Pij de St-Claude, 19 rue du Marché (03 84 45 27 27).

ateliers et animations pour jeunes et adultes (vidéos, quiz, informations, prévention) avec la participation d'élèves infirmiers de l'Ifsi, du CIDFF de Vesoul et du Codes de Haute-Saône. Accueil des 4^e, 3^e et lycéens le matin, tous publics l'après-midi (réservation obligatoire pour les groupes). Renseignements, Cij de la Haute-Saône, 1 rue de Franche-Comté (03 84 97 00 90).

Brèves

BABY-SITTING

Des fiches infos à l'intention des parents et des baby-sitters sont disponibles sur www.jeunes-fc.com rubrique emploi/jobs : embauche, obligations, rémunération...

ENTRÉE LIBRE

Rendez-vous au Cij de Vesoul le jeudi 16 décembre de 14 h à 16 h pour connaître les métiers du transport et de la logistique. Renseignements, 03 84 97 00 90.

Belfort 17 décembre



One man show

Dans le cadre du festival TGV Génériq, le BIJ de Belfort accueille le one man show de Thomas VDB, journaliste rock et comédien. C'est le vendredi 17 décembre à 18 h au BIJ. Renseignements, la Poudrière (03 84 58 11 77).

Le chiffre du mois

23 %

C'est le taux de chômage des jeunes qui représentent également un quart des demandeurs d'emploi en France. L'AFPA (Association nationale pour la formation professionnelle des adultes) a souhaité recueillir avec BVA, les perceptions croisées des recruteurs et des jeunes sur les solutions à mettre en œuvre. Selon les résultats de l'enquête (1), il apparaît que la formation professionnelle est perçue comme «le plus court chemin vers l'emploi. Plus qu'un emploi, les jeunes visent un métier durable en accord avec leurs valeurs». De fait, la formation professionnelle est plébiscitée par 84 % des DRH et des chefs d'entreprises et par 72 % des jeunes. Plus de 4 chefs d'entreprise sur 5 jugent qu'un jeune qui a effectué une formation professionnelle a plus de chance de trouver un emploi qu'un jeune qui n'a pas suivi de formation professionnelle, les deux tiers qu'il s'adapte mieux au règles de l'entreprise et 40 % qu'il est plus motivé. À noter surtout l'importance des savoir-être professionnels, une priorité des recruteurs sous-estimée par les jeunes. Savoir rédiger un CV, savoir se présenter, comprendre les règles de l'entreprise, exprimer sa motivation sont autant de compétences qui vont au-delà des savoir-faire. Ces éléments sont même une priorité pour les recruteurs et les chefs d'entreprises, pour qui la motivation est le 1^{er} critère de recrutement (à 67 %), avant même la formation ou le niveau de diplôme.

(1) Enquête BVA réalisée du 7 au 21 septembre, auprès de 1 018 DRH ou chefs d'entreprise et de 2003 jeunes de 18 à 30 ans par Internet.



Je cherche les formations, les démarches à faire pour devenir brancardier.

Il n'existe pas de formation spécifique. Dans les services hospitaliers, en général, ce sont les agents de service ou les ambulanciers, voire les aides-soignants qui remplissent cette fonction. Le métier est donc accessible avec un diplôme de niveau CAP/BEP dans le secteur sanitaire et social. Il est également accessible à partir d'une expérience professionnelle dans le secteur. Le recrutement est réalisé par les établissements de santé eux-mêmes. Dans le domaine de la sécurité civile et des secours, le Pôle emploi précise que le métier est accessible avec un diplôme de niveau CAP/BEP à bac+2 (BTS, DUT, ...) complété par une formation en secourisme (au minimum PSC1 qui atteste d'une formation au premier secours). Des habilitations électriques et une bonne condition physique peuvent être requises.

J'aurais besoin de consulter une psychologue, mais je ne peux pas payer de consultations. Est-ce que vous pouvez me renseigner ?

Il existe des structures d'aide et d'écoute psychologique qui peuvent recevoir les enfants et les adolescents, en général sur rendez-vous. Elles partent du principe que le mal-être est rarement anodin, qu'il est la manifestation d'une souffrance dont il est préférable de se préoccuper le plus tôt possible. C'est pourquoi ces structures proposent de façon gratuite et anonyme accueil, écoute et accompagnement ou orientation vers les organismes les mieux adaptés. Actuellement, en Franche-Comté, on compte une quinzaine de lieux d'information et de soutien et une cinquantaine de structures pouvant proposer des consultations et des soins (centres de guidance, centres médico-psychologiques, services universitaires de médecine préventive...). La liste complète est disponible sur le portail www.jeunes-fc.com, rubrique «santé social», sous-rubrique «écoute et aide psychologique».



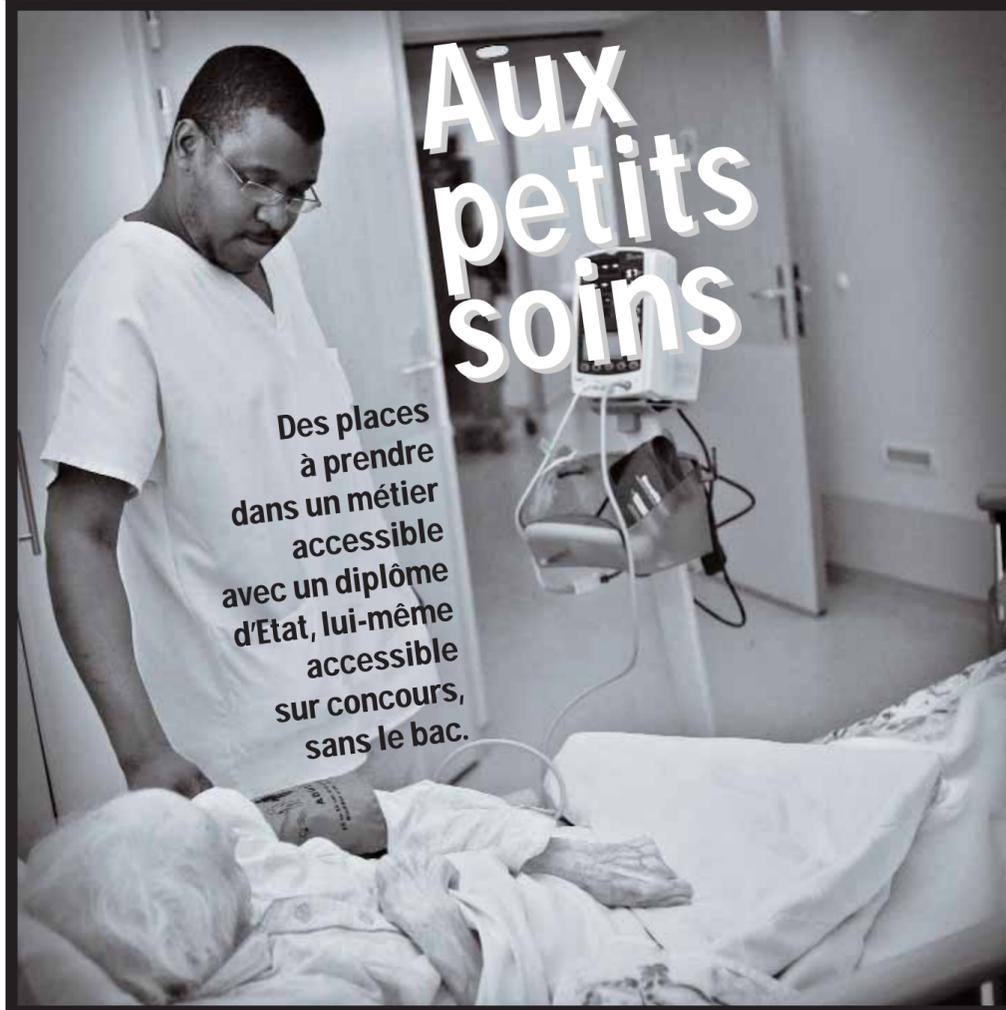
Où est la liste des libraires partenaires du bon d'achat de 6 euros disponible avec la carte Avantages Jeunes ?

Ce bon d'achat peut être utilisé cette année dans 45 librairies partenaires. La liste complète est consultable sur le site de la carte Avantages Jeunes, dans le portail www.jeunes-fc.com (rubrique «découvrir tous les avantages»). On peut consulter au même endroit la liste des 81 bibliothèques de Franche-Comté auxquelles on peut s'abonner gratuitement par l'intermédiaire de la carte Avantages Jeunes.



COORDONNÉES DU RÉSEAU INFORMATION JEUNESSE DE FRANCHE-COMTÉ
Crij - Centre Régional d'Information Jeunesse 27 rue de la République 25000 Besançon 03 81 21 16 16
Cij - Info Jeunesse Jura 17 place Perraud 39000 Lons-le-Saunier 03 84 87 02 55
Cij - Centre Information Jeunesse 1 rue de Franche-Comté 70000 Vesoul 03 84 97 00 90
Bij - Belfort Information Jeunesse 3 rue Jules Vallés 90000 Belfort 03 84 90 11 11
Bij - Bureau Information Jeunesse 2 avenue des Alliés BP95287 25025 Montbéliard cedex 03 81 99 24 15





Aux petits soins

Des places à prendre dans un métier accessible avec un diplôme d'Etat, lui-même accessible sur concours, sans le bac.

la réalisations des activités de la vie quotidienne. Du point de vue médical, il participe à certains soins, en collaboration et sous la responsabilité d'un infirmier. Certains aides-soignants exercent même au sein de services de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées. Là encore, il faut être rattaché à une infirmière. Laurence Callier a voulu être infirmière en passant par la case aide-soignante (voir ci-contre), «puisque au bout de 3 ans, d'exercice on a la possibilité de passer le concours pour être

Savoir être attentif

infirmière, même sans le bac». Depuis, elle s'est ravivée, séduite par un exercice quotidien qui instaure une réelle relation avec les résidents. «On fait de l'accompagnement, du médical, mais aussi de l'animation souligne-t-elle. Il y a une remise en question permanente. La prise en charge demande une adaptation nouvelle chaque jour. Et une disponibilité permanente quels que soient nos problèmes personnels». Rayon inconvenients ? Principalement l'emploi du temps. «On travaille certains week-ends et on peut parfois être appelé en cas de besoin, même s'il n'y a pas d'astreinte. Certaines équipes travaillent de nuit». «On vit aussi des choses qui renvoient à notre propre histoire ou à notre propre famille ajoute-t-elle. Il y a forcément des comparaisons entre sa vie personnelle et le travail.

Que faire sans le bac ? Pourquoi pas aide-soignant ? Si l'on aime le secteur sanitaire et social, c'est une voie où il y a actuellement du travail.

Lieux d'exercice : hôpitaux et cliniques bien sûr. Mais aussi les Ehpad ou établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - soit les maisons de retraite ou résidence médicalisée. Celui du Larmont a ouvert au mois de juin. Un

bâtiment flambant neuf sur un terrain de 22 000 m² à Doubs, qui peut accueillir 252 résidents. Pour les entourer, l'équipe d'aides-soignants représente 70 équivalents temps-plein. «Nous sommes là pour répondre à leurs besoins quotidiens résume

Alexandre Waramutse. Il faut leur permettre de préserver leur autonomie en termes d'hygiène, d'alimentation, de mobilité. Il faut être attentif, à l'écoute, savoir détecter un besoin et y répondre». L'aide-soignant accompagne les personnes dans

Mais cela peut être positif, nous aide à mieux comprendre les gens». Pour exercer, il faut passer un diplôme d'Etat après une formation en un an dans une école agréée. Le marché du travail est actuellement plu- ●●●



Un métier d'aide aux personnes dans leurs gestes quotidiens... mais aussi de lien et d'animation.



Les aides-soignants peuvent participer à certains soins, délégués par une infirmière.



●●● tôt porteur. «Ici, autour de Pontarlier, il y a beaucoup de possibilités, d'autant que la Suisse offre également des débouchés, sans compter que de nombreux départs en retraite se profilent indique Stéphane Grandjacquet. Et l'évolution de carrière est possible J'ai commencé aide-soignant et aujourd'hui je suis dans l'encadrement avec un poste de faisant fonction de cadre de santé». Outre la possibilité de devenir infirmière, des passerelles permettent aujourd'hui d'aller facilement vers des métiers proches comme auxiliaire de vie sociale ou aide médico-psychologique.

S.P.



Parcours

« Une vraie relation avec les résidents »

«Plusieurs personnes de ma famille étaient aides-soignantes et au départ, je ne voulais pas faire la même chose. Et puis j'ai fait un service national avec les sapeurs-pompiers en 1999. J'ai eu l'occasion de travailler avec une infirmière qui m'a vraiment donné envie de faire comme elle. Comme je n'avais pas le bac, la meilleure solution était de devenir aide-soignante». Laurence Callier a suivi la formation d'aide-soignante en 2004. Aujourd'hui, elle a oublié l'idée d'être infirmière. «J'ai d'abord travaillé dans une unité médicalisée et j'ai eu du mal car il y avait un public mélangé : des personnes autonomes, d'autres non, des personnes atteintes d'Alzheimer. À l'Ehpad, c'est dissocié, avec des projets adaptés. Il y a une vraie relation avec les résidents, sur le long terme. On est attendu, reconnu, c'est gratifiant. Il y a un côté animation que j'aurais peur de ne pas retrouver en étant infirmière».



Il faut des qualités d'empathie, à savoir une écoute active, être patient et observateur des changements physiques et psychologiques.



Alexandre Waramutse.



Stéphane Grandjacquet.

Principales formations en Franche-Comté

- Le diplôme d'Etat d'aide-soignant se prépare en un an dans un centre de formation après avoir réussi le concours d'entrée. Les centres de formation de la région :
- Institut de formation aux soins infirmiers de Besançon, 44 chemin du Sanatorium (03 81 41 50 11)
 - Ifsi du centre hospitalier de Belfort-Montbéliard, 11 rue Jean Rostand, 90000 Belfort (03 84 98 55 00)
 - Ifsi du centre hospitalier de Belfort-Montbéliard, 2 rue du Docteur Flamand, 25200 Montbéliard (03 81 98 81 59)
 - Ifsi du centre hospitalier de Pontarlier, 2 fbg Saint Etienne (03 81 38 53 29)
 - Ifsi Jura-nord, 5 rue du Docteur Normand - Parc de Scey, 39100 DOLE (03 84 79 41 40)
 - Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale de la Croix-Rouge, 155 Chemin de Chaudon, 39000 Lons le Saunier (03 84 47 28 87)
 - Institut de formation d'aides-soignants, centre hospitalier, BP110, 39300 Champagnole (03 84 53 06 19)
 - Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale de la Croix-Rouge, 12 rue Miroudot St Ferjeux, 70000 Vesoul (03 84 75 80 44)

Qualités requises

- sens du contact
- travail en équipe
- savoir apprécier un état de santé, une situation d'urgence
- écoute, patience, empathie

Les salaires

Dans la fonction publique hospitalière, la carrière se déroule sur trois grades : aides-soignants de classe normale, de classe supérieure et de classe exceptionnelle. Rémunération nette en début de carrière : 1358 euros. En fin de carrière, elle s'échelonne de 1660 à 1860 euros selon le grade.

RECTIFICATIF

À propos des formations en agroéquipement mentionnées le mois dernier dans ToPo, les diplômés de la Maison familiale rurale de Montbozon étaient incomplets. Outre le CAP maintenance des matériels agricoles, cette dernière permet de préparer :

- le Bepa agroéquipements
- le BEP maintenance des véhicules et des matériels
- le CAP mécanicien tracteurs et machines agricoles
- le bac pro agroéquipement, conduite et maintenance des machines agricoles
- le bac pro maintenance des matériels, option A : agricoles

La MFR propose également une seconde production végétales - agroéquipement.
Infos : 03 84 92 31 83

Brèves

ALLEMAGNE

Des bourses d'études et de recherche en Allemagne sont proposés par l'office allemand d'échanges universitaires (Deutscher akademischer Austausch Dienst) : il s'agit de bourses pour un cours de langue en Allemagne, de bourses pour étudiants non diplômés et pour étudiants diplômés, de bourses pour doctorants et postdoctorants et enfin de bourses pour enseignants-chercheurs. Toutes les informations et conditions sont disponibles sur le site du DAAD, <http://paris.daad.de>

CONCOURS ÉTUDIANT

Le Crous renouvelle ses concours culturels étudiant :

- **«MUSIQUES DE R.U.»** est un tremplin musical étudiant ouvert à tous les genres. Pour participer, chaque groupe doit envoyer un maquette de 3 à 6 titres sur CD, au Crous de son académie **avant le 14 janvier**. Il doit y joindre le formulaire d'inscription (à télécharger sur www.cnous.fr), les photocopies des cartes d'étudiant, une lettre d'autorisation de publication des CD, une lettre du droit à l'image. **Prix : 500, 1 000 et 2 000 euros**. Frais de déplacement et d'hébergement pour les prestations scéniques éventuelles pris en charge.
- **«DANSE AVEC TON CROUS»** est un tremplin ouvert à tout type de danse. Pour participer, il faut envoyer **avant le 4 février** le dossier d'inscription accompagnée d'une prestation filmée de 10 mn maximum (CD, DV ou DVD). **Prix : 500, 1 000 et 2 000 euros**. Frais de déplacement et d'hébergement pour les finalistes pris en charge.
- **FANTASMES** : c'est le thème sur lequel portent les concours 2011 de nouvelle (date limite, 16 mars), photo, BD et film court (dates limites, 15 mai). Dans chaque Crous, un jury attribue des prix régionaux et sélectionne les œuvres qui concourent au niveau national, doté pour chaque domaine de **500, 1 000 et 2 000 euros**. Renseignements et règlements auprès du Crous, 38 avenue de l'Observatoire à Besançon (03 81 48 46 08, www.crous-besancon.fr)

ASTRONOMIE

L'observatoire de Besançon (41 bis avenue de l'Observatoire) organise une **conférence mensuelle gratuite, le samedi à 14 h 30**. Rendez-vous le 4 décembre autour des «tests de relativité générale dans le système solaire» avec Agnès Fienga. Renseignements, 03 81 66 69 06

Ski et vente, les atouts d'une double formation

Le centre scolaire Jeanne d'Arc et le centre national de ski nordique de Prémanon ont mis en place une formation biquilifiante originale.

Il sont 7, ont 20 ou 21 ans, viennent du Jura, du Doubs et même de l'Ain. Leur point commun : ils ont suivi ou sont en train de suivre une

formation biquilifiante à Champagnole pour préparer à la fois un BTS négociation relation clients et un brevet d'Etat de ski nordique. Et ils sont tous ravis de cette orientation. Deux d'entre eux, Jocelyn David Raison et Ugo

Filippi sont même revenus témoigner leur reconnaissance alors qu'ils poursuivent actuellement leurs études en licence pro à Chambéry. «On doit bien ça à ceux qui nous ont permis de suivre cette formation sourit David. Ils s'investissent pour nous, on se sent soutenus. Il y a une relation proche avec les professeurs, un climat de confiance qui permet d'avancer comme il faut. Ils connaissent nos contraintes».

Des contraintes liées à la préparation de deux diplômes et aux nécessités de s'entraîner pour des jeunes qui doivent être de haut niveau ou de bon niveau régional en ski. Ou en biathlon, à l'image de Sybille Barthet, présente cette année au centre. «C'est sûr que c'est assez dense et difficile, surtout au début confirme Ugo Filippi. Mais c'est un beau challenge avec deux diplômes au bout».

Tout est mis en oeuvre pour leur faciliter la tâche : aménagement d'emploi du temps, entraînements au centre national de ski nordique de Prémanon et possibilité de suivre les cours par e-learning. «Nous avons présenté notre projet Elearn+ sur le plan national, au forum national de l'innovation éducative, et nous avons obtenu un grand

prix de l'enseignement numérique» se réjouit Malika Binet, l'une des responsables de la formation. Le dispositif de formation est donc

mixte, associant des cours en présentiel et en ligne. Les jeunes bénéficient d'un parcours de formation individualisé et d'aménagements leur permettant d'être présents sur les pistes lors des périodes de neige. Un professeur référent, Françoise Bouvet, assure l'interface entre

le centre de formation et l'école de ski. «Nous avons créé cette formation en 2007, en la testant avec deux sportifs. L'idée était de trouver une réponse au souci de reconversion des athlètes». La formation du centre scolaire Jeanne d'Arc reçoit désormais une douzaine d'élèves par an, sachant que ceux qui veulent suivre uniquement le BTS peuvent aussi être admis. «C'est beaucoup de boulot» confirment ceux qui entament leur première année. «Mais on est moti-

vés, car on se forme en exerçant notre passion du ski» résume Jean-Marie Thévenard, seul non Franco-Comtois de la bande. Ils savent qu'au bout du compte leur orientation sera renforcée : possibilité d'exercer comme moniteur avec le BE, de devenir commercial en magasin de sport ou dans un centre sportif, voire d'associer les deux dans le cadre d'une alternance saisonnière.

S.P.

Pour se renseigner : centre scolaire Jeanne d'Arc, 10 rue Sauget, 39300 Champagnole, 03 84 52 70 70.

«un beau challenge avec deux diplômes au bout»



S'orienter dans le supérieur

Studyrama organise pour la 4e année un salon des études supérieures à Besançon. Rendez-vous le 4 décembre à Micropolis.

Public visé : les futurs bacheliers qui pensent dès à présent à leur poursuite d'études. Comme il le fait un peu partout en France, Studyrama organise ce salon des études supérieures

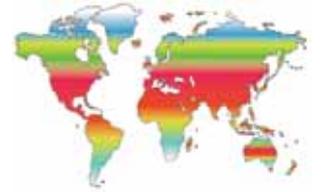
à Besançon pour leur permettre de répondre à leurs principales questions : Quelle voie choisir : université, une école, une formation en alternance, un cursus à l'étranger ? Quelle formation pour quel métier ? Que faire après un Bac + 2 ? Comment se réorienter après une année d'échec ?

Bien entendu, le salon est ouvert aux autres, les étudiants, les parents, les professionnels, les curieux. Pour venir, il suffit de télécharger l'invitation sur le site internet. 2 700 personnes ont effectué ce geste l'an dernier. Une soixan-

taine d'exposants représentant 200 formations postbac sont attendus. Des conférences seront organisées autour des principales préoccupations des jeunes en matière d'orientation. En complément, un espace vie étudiante animé par le Crij et la Mission locale pourra apporter des infos sur le logement, les bourses, la sécurité sociale, les droits ou les loisirs. Des offres de jobs et de stages seront librement consultables et chaque jeune pourra se procurer gratuitement l'Officiel Studyrama des études supérieures est. D'autres guides thématiques



consacrés aux métiers et à la poursuite d'études seront à leur disposition. Renseignements sur www.studyrama.com (invitations à la rubrique salons).



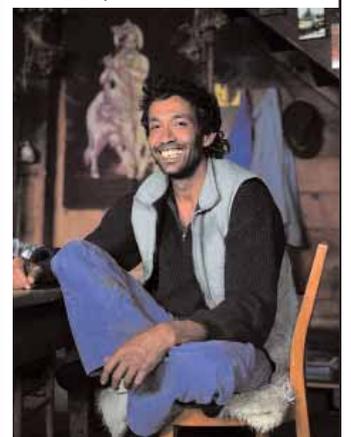
Ivan Pelletier, jeune photographe franc-comtois, et sa compagne sont partis cet été pour un voyage en mode alternatif, à la rencontre des gens. Première étape, en Suisse.

En reprenant Pierre Loti dans «Constantinople fin de siècle» nous avertissons ceux qui sont disposés à nous suivre, qu'il leur faudra regarder à travers nos yeux et donc accepter une vision subjective de ce que nous découvrirons. C'est à travers nos ressentis et nos sentiments que nous souhaitons vous faire partager ce voyage.

D'abord rêvé, il prend subitement corps avec les premiers tours de roue de notre moto. Ces premiers kilomètres à travers des terres connues ont aujourd'hui une saveur particulière. Je m'imprègne de chacun d'eux afin d'être capable, plus tard, de visualiser le morceau de terre d'où je viens.

Rapidement nous franchissons une première frontière. Au risque d'en étonner certains, la première touche d'exotisme vient de Suisse ! Krishna, enfants des terres lointaines du Rajasthan, a suivi l'amour jusqu'en Helvétie et travaille tous les étés dans les alpages. Il marie les cultures en parfumant ses fromages frais d'une touche d'épices bien inattendues en ces montagnes. Le hasard des rencontres a mis aussi sur notre route un indien mapuche colombien, venu donner des conférences en faveur de sa communauté, un taximan anglais voyageant au volant d'un vieux cab londonien et de nombreux et fort sympathiques autochtones.

Après l'exotisme nous pouvons dire : la Suisse ce pays sauvage ! La vallée du Rhône (Suisse, oui oui) nous mène jusqu'à sa source au pied d'un magnifique glacier. Les cols Nufenen ou du Gothard offrent des décors de rêves et des paysages que les Himalayas ne voudraient pas renier. Plus on avance plus la température et les tempéraments se réchauffent. La Suisse c'est aussi un patchwork de populations et le côté Italien est bien loin de l'image froide que l'on avait de ce pays. Finalement la Suisse fait figure de pique de rappel : oublier les a priori, ouvrir l'esprit et les sens. On n'en attendait pas tant de notre voisin.



Anne-Fleur à g. et Gosia à dr.

Un autre regard sur la Pologne

Cette année, la Pologne est l'invitée d'honneur du marché de Noël de Besançon. C'est l'occasion de découvrir ce pays à travers le regard d'Anne-Fleur, qui y a étudié une année, et de Gosia venue de Varsovie.

Franc-Comtoise d'origine Anne-Fleur a passé sa licence de droit à Besançon. L'envie de découvrir d'autres horizons du côté de l'Est de l'Europe l'a conduite en Pologne pour une année d'études dans le cadre du programme Erasmus. Elle débarque donc en septembre 2009 dans la région minière de Silésie, à Katowice, à une centaine de kilomètres de Cracovie pour y passer son master 1 de droit spécialisé en criminologie et médecine légale.

«Au début c'était assez difficile à cause de la langue. Mais dès que j'ai commencé à maîtriser un peu le polonais, le contact a été très facile. Les gens étaient surpris qu'on s'intéresse à cette région peu touristique et me questionnaient. Il y a aussi une entraide phénoménale, il y a toujours quelqu'un pour vous aider dans vos démarches.» Une entraide spontanée qui a aussi marqué Anne-Fleur lors du crash aérien qui a coûté la vie au président. «J'ai vécu l'évènement de l'intérieur et j'ai moi-même été

très touchée. J'ai été impressionnée par la façon dont ils se sont serrés les coudes.»

Grâce à un système de transport peu onéreux, elle a pu visiter une grande partie du pays et découvrir toute sa diversité. Ce qui lui a permis de por-

«On peut suivre plusieurs cursus différents. Il y a l'université publique comme en France et des universités privées»

ter sur ce pays un regard nouveau, loin des clichés.

«Les gens ne savent pas trop où c'est, pensent que c'est un pays froid où tout le monde boit de la vodka et où il n'y a pas encore l'électricité» explique Gosia, venue de Varsovie pour étudier à Besançon. «En réalité, il y fait plus chaud qu'à Besançon, il y a de grandes plages où il fait 30°C l'été et les Polonais ne boivent pas plus que les Français !».

Titulaire d'un master 2 de tourisme, Gosia est arrivée à Besançon il y a trois ans pour passer un autre master 2 en français langue étrangère. «En Pologne on peut suivre plusieurs cursus différents. Il y a l'université publique comme en France et des universités privées qui dispensent des cours le soir ou le week-end.» C'est donc en étudiant 7 jours par semaine que Gosia a pu obtenir en même temps une licence et un master.

Venue de Varsovie, Gosia s'est tout de suite plu dans la capitale comtoise. «Quand je suis arrivée je ne savais pas comment faire et où aller mais on m'a tout de suite aidée. Les Bisontins sont très sympas et puis c'est dans une petite ville, on prend le temps de se parler par rapport à Varsovie où tout le monde est pressé.» Et on prend même le temps de ne pas travailler pendant la pause déjeuner ! «Ça m'a choquée quand je suis arrivée, à midi tout le monde s'arrête, les magasins ferment alors qu'en Pologne tout est ouvert en continu même le dimanche et

souvent tard le soir». Preuve que les Polonais connaissent l'électricité...

Pour découvrir un peu plus ce pays, commencez par un détour au marché de Noël de Besançon.

Katia Mairey

Marché de Noël à Besançon du 27 novembre au 31 décembre. Invité d'honneur : Pologne et Bielsko Biala.

Le programme Aquisis-Erasmus s'adresse aux étudiants de toute discipline de niveau minimum bac+1. Il permet d'effectuer une période de formation de 3 à 12 mois dans un établissement d'enseignement supérieur étranger qui a un accord de coopération avec un homologue franc-comtois. Renseignements auprès du Conseil régional de Franche-Comté sur www.franche-comte.fr rubrique : international, aides régionales. Le Conseil régional examine les candidatures toute l'année. Le dossier est à constituer auprès des établissements d'enseignement supérieur : Université de Franche-Comté, UTBM, Ensmm, Ecole régionale des beaux-arts, Imea.

Franche-Comté/Québec, une histoire qui dure

Depuis plus de 10 ans, les jeunes demandeurs d'emploi de la région peuvent bénéficier d'un stage professionnel au Québec. Une expérience inoubliable et un atout sur le CV.

Si vous êtes demandeur d'emploi résidant en Franche-Comté et que vous avez moins de 30 ans, un stage professionnel au Québec est à portée de votre main. Grâce à un partenariat établi depuis 1999 entre la Région et l'Office franco-québécois pour la jeunesse, chaque année une soixantaine de jeunes peuvent partir au Québec pour un stage de 3 à 6 mois. Une formule qui représente un atout majeur dans un CV et qui offre une expérience inoubliable comme en témoignent les 265 personnes qui en ont déjà bénéficié. «Ils reviennent de ce stage transformés, émerveillés. C'est un enchantement à l'unanimité. Tous nous disent qu'ils ont eu un très bon accueil, tant dans la vie quotidienne qu'au sein de l'entreprise. En effet, le Québec étant peu familiarisé avec le système des stages, les jeunes sont considérés comme des salariés à qui l'on confie des responsabilités. C'est très encourageant et enrichissant»



Photos Yves Petit

En 2010, 60 jeunes francs-comtois sont partis grâce au dispositif Franche-Comté/Québec.

explique Guylaine Chouissa, responsable du service mobilité internationale au Conseil régional. Crée il y a plus de 10 ans, le programme Franche-Comté/Québec révèle une volonté ancienne de la Région de s'ouvrir au monde et d'offrir aux jeunes une ouverture intellectuelle et culturelle en

«le Québec est peu familiarisé avec les stages, les jeunes sont considérés comme de salariés»



vue d'une meilleure insertion professionnelle. Dès le milieu des années 80, alors même que Bruxelles ne s'est pas encore penché sur la question, les premiers programmes d'échanges voient le jour en Franche-Comté sous l'impulsion du président de Région de l'époque Edgar Faure. Doté d'une conscience européenne forte et soucieux d'aider les jeunes demandeurs d'emploi dont le nombre ne cesse d'augmenter, il crée un premier programme d'échange à leur intention. Les demandeurs d'emploi même peu qualifiés peuvent ainsi se constituer une expérience à l'étranger qui sera la clé de leur insertion. Au fil des ans, les programmes s'étoffent et s'adressent aussi aux lycéens, étudiants, apprentis. «La Franche-Comté est une région pilote en la matière car nous

avons créé un service mobilité internationale qui s'adresse à tous ces publics. Cela permet une meilleure cohérence. Dans les autres régions il n'y a pas forcément un service spécifique» précise Guylaine Chouissa. Quant au Québec, il a été choisi pour que ceux qui ne pratiquent pas les langues étrangères ne soient pas défavorisés et profitent tout de même d'une expérience internationale. Le bilan de ce programme dressé en 2009 est significatif : après un tel stage, 85 % des jeunes ne sont plus demandeurs d'emploi. Certains reprennent des études, d'autres trouvent un emploi en Franche-Comté ou en France tandis que d'autres sont embauchés... au Québec. C'est la preuve que, ici ou ailleurs, les opportunités existent.

Katia Mairey

Stages et études à l'étranger

Le Conseil régional de Franche-Comté s'implique fortement dans les échanges internationaux pour la jeunesse. Il soutient 7 dispositifs pour des stages et des études à l'étranger de lycéens, étudiants, apprentis ou demandeurs d'emploi. Outre Franche-Comté/Québec :

- **DYNASTAGE** permet d'effectuer des stages en entreprises dans le monde entier. Il se décline en 3 programmes selon qu'il s'adresse aux lycéens dans la préparation

d'un CAP, BEP ou bac pro, aux étudiants dans le cadre d'une formation postbac ou aux apprentis pour les formations postbac.

- **AQUISIS-ERASMUS** donne l'occasion aux étudiants de poursuivre une période d'études en Europe et dans le monde entier (sauf Dom-Tom).

- **EURODYSSÉE** propose des stages professionnels accompagnés de cours intensifs de langues dans les régions

membres de l'Assemblée des régions d'Europe. Il s'adresse aux jeunes diplômés et jeunes demandeurs d'emploi de 18 à 30 ans.

- **LEONARDO DA VINCI** est un programme communautaire géré par la Région, pour des stages professionnels en Europe. Comme Eurodyssée, c'est un programme réciproque (accueil de jeunes étrangers en Franche-Comté) qui s'adresse aux jeunes diplômés et jeunes demandeurs d'emploi de 18 à 30 ans.

Offres de stage à l'étranger

POUR LES JEUNES DEMANDEURS D'EMPLOI DE 18 À 30 ANS, RÉSIDANT EN FRANCHE-COMTÉ

AGENT JURIDIQUE. Domaine assurance emploi. Profil droit ou sciences politiques. Stage à pourvoir du 4 avril au 24 juin 2011 à Victoriaville (Québec). **Offre Q042-11. Programme Franche-Comté/Québec.** Candidatures avant le 2 décembre.

AGENT DE PROJET EN TRANSPORT DURABLE. Plans de gestion et de déplacements pour des entreprises de la région. Profil urbanisme ou AT. Stage à pourvoir du 11 avril au 1^{er} juillet 2011 à Trois-Rivières (Québec). **Offre Q041-11. Programme Franche-Comté/Québec.** Candidatures avant le 2 décembre.

ARCHIVISTE. S'occuper des ouvrages de la bibliothèque en français et en allemand. Allemagne (Berlin), Stage à pourvoir rapidement, durée de 2 à 4 mois. Programme Leonardo da Vinci.

ASSISTANT ACCUEIL DE VOLONTAIRES. Pour le comité d'organisation de la coupe du Monde de football féminin. Allemagne (Berlin), Stage à pourvoir rapidement, durée de 2 à 4 mois. Programme Leonardo da Vinci.

ASSISTANT PROJETS EUROPÉENS. Aux Açores (Portugal). Du 15 février au 19 août 2011 (dont 1^{er} mois stage linguistique). Accueil et hébergement organisés, immersion culturelle, accompagnement pédagogique. Programme Eurodyssée.

FROMAGER-TECHNICIEN QUALITÉ INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE. Aux Açores (Portugal). Du 15 février au 19 août 2011 (dont 1^{er} mois stage linguistique). Accueil et hébergement organisés, immersion culturelle, accompagnement pédagogique. Programme Eurodyssée.

Stages à pourvoir dans le cadre des programmes de mobilité internationale Leonardo Da Vinci, Eurodyssée et Franche-Comté/Québec).

DE NOMBREUSES AUTRES OFFRES À POURVOIR DANS DE NOMBREUX SECTEURS PROFESSIONNELS : NOUS CONSULTER.

RENSEIGNEMENTS SUR WWW.PHILEAS-FC.COM

La justice au travail

Pour comprendre le fonctionnement de la justice, il faut voir en tête une idée principale : la séparation entre siège et parquet. Le siège étant constitué des magistrats qui jugent, c'est-à-dire tranchent les conflits par ordonnance, jugement ou arrêt, le parquet des accusateurs qui représentent les intérêts de la société. Moyen mnémotechnique : le siège correspond aux juges assis, le parquet à ceux qui sont debout, parce qu'ils se lèvent pour leur réquisitoire. Il en découle une organisation «duale» : un tribunal de grande instance comme celui de Besançon est par exemple dirigé par un président et un procureur. Au-dessus d'eux, un président de cour d'appel

et un procureur général. Mais cette séparation concerne les fonctions, pas les personnes. La magistrature est un corps unique où chacun a prêté le même serment et peut théoriquement occuper n'importe quelle fonction une fois qu'il a obtenu le concours de l'école de la magistrature. Par la suite, chacun évolue et occupe différents postes selon les circonstances, les besoins, ses souhaits. Mais il faut garder à l'esprit que les juges sont tous issus de la même école et sont polyvalents. Au gré d'une carrière il est possible de passer d'un poste à l'autre et du siège au parquet.

Seconde distinction importante à faire, celle qui différencie le civil du pénal. La justice pénale a en charge les actions passibles de sanctions pénales qui correspondent à trois catégories d'infractions à la loi : les contraventions, les délits et les crimes. La justice civile s'occupe des conflits qui ne constituent pas une infraction pénale, tels les conflits de consommation, les dettes

impayées, les conflits familiaux...

Troisième idée à retenir, l'indépendance de la justice - ou plutôt de la magistrature du siège. Pas la moins importante puisqu'elle découle de la séparation des pouvoirs et constitue par conséquent l'un des principaux fondements de la démocratie. Cette indépendance a ses corollaires indispensables : multiples recours possibles, saisines d'un juge par un autre pour certaines décisions. Par exemple un juge d'instruction qui veut imposer un régime de contrainte doit saisir le juge de la liberté et de la détention qui décide de le suivre ou non. Pour les justiciables, le double degré de juridiction (autrement dit la possibilité de faire appel) a été instauré dans l'optique de limiter les erreurs judiciaires. Quant au parquet, il est soumis à une hiérarchie allant jusqu'au ministre de la Justice mais le ministère ne peut par exemple pas demander à un procureur général de faire classer sans suite une affaire. Ces nécessités expliquent des procédures que l'on pourra qualifier de techniques, complexes, pointilleuses, longues, autant de qualificatifs qui sont justement nécessaires à un justice juste, qui prend le temps d'être éclairée et non pas procédurière pour le plaisir de l'être.

Pour mieux expliquer cet aspect inévitable, nous avons demandé à 8 magistrats de Besançon de décrire les principaux aspects de leur travail.



Justice et télé, la carpe et le lapin



Les séries ont leurs qualités spectaculaires, mais il faut avoir en tête qu'elles sont créées dans une perspective de divertissement, sans rapport avec la réalité judiciaire.

Justice et séries télé font-elles bon ménage ? Apparemment oui si l'on se place du côté du petit écran. «Le Jap», «le Proc», «les Cordier juge et flic», «Avocats et associés», «Engrenages» : la floraison récente des titres montre qu'il existe un filon apprécié de l'audimat. Et du côté de la justice ? Selon Elisabeth Philiponet, substitue général, «ce que l'on voit à l'écran prête souvent à sourire. Mais c'est compréhensible car le propos des scénaristes n'est pas d'être fidèles à la réalité judiciaire. Concentrer une enquête judiciaire en une heure oblige à des raccourcis». Les exigences formelles sont difficilement compatibles. Première cause, le rapport au temps. La justice doit souvent prendre son temps. Les séries ont besoin de tenir en haleine, de vitesse, de rebondissements. «L'audition du témoin-clé de l'enquête au coin d'une rue,

qui va déclencher une cascade d'événements pour aboutir à la vérité en peu de temps, c'est impossible» juge Elisabeth Philiponet. Second élément, s'il est télégénique de focaliser l'attention sur un héros central, cela n'a rien à voir avec la réalité. «Le personnage central gomme tous les autres intervenants. Si c'est un policier, les magistrats sont inexistantes. Quand c'est un magistrat, on a l'impression qu'il est en permanence sur le terrain, omnipotent, ne déléguant rien et n'ayant qu'un seul dossier à gérer. Tout l'aspect procédurier est forcément banni. Cela participe de l'objectif spectaculaire du feuilleton, mais si l'on veut connaître le fonctionnement de la justice en France, il vaut mieux regarder des documentaires». Plus graves peut-être, les erreurs de fond, «dues à l'influence des séries américaines. Il y a des confusions. On entend par- ●●●



En haut, «le Proc», «les Cordier juge et flic». En bas, «Avocats et associés», «Engrenages».

●●● **ler de mandat de perquisition ou de procédure accusatoire qui n'existent pas en France. Voir un procureur tancer un juge d'instruction est quelque chose d'impensable.** Au spectateur de faire la part des choses et d'avoir en tête qu'il s'agit d'impératifs de divertissement. «*Tout cela n'empêche pas qu'il y a de très bonnes séries s'amuse Elisabeth Philiponet. De toutes façons, je pense que l'image que l'opinion a de la justice est beaucoup plus donnée par les séries télé.*» Là aussi, le spectaculaire prime : «*une affaire comme celle d'Outreau a beaucoup plus d'influence que n'importe quelle série. C'est un peu dommageable si l'on parle beaucoup moins, dans le même temps, d'autres affaires du même type qui sont très bien menées. On en est encore à l'affaire du petit Grégory. Combien d'autres ont été résolues, depuis, dans les règles et avec efficacité ?*».

S.P.



Photo Yves Petit

«*Les procureurs agissent dans le cadre de concertations de politiques pénales définies au plan national par le Garde des Sceaux*»



Elisabeth Philiponet substitut général à la cour d'appel

Le procureur général représenté en personne ou par ses substitués le parquet auprès de la cour d'assises ou de la cour d'appel de Besançon, qui est le double degré de juridiction - lequel est au fondement de la possibilité qu'une

affaire soit jugée deux fois. Il veille à l'application de la loi et au bon fonctionnement des parquets dans le ressort de sa cour. À ce titre, il anime et coordonne notamment l'action des procureurs de la République placés sous son autorité. Il peut enfin leur demander, par des instructions écrites et versées au dossier, d'engager ou de faire engager les poursuites qu'il juge opportunes. Les substituts généraux sont au nombre de 5 en comptant l'avocat général. Le procureur général leur délègue certaines de ses compétences.

«*Sous son autorité, le parquet général représente le ministère public à l'échelon de la cour d'appel. Pour la Franche-Comté cela représente*

7 tribunaux de grande instance, ceux de Dole et Lure devant disparaître en janvier. Les procureurs agissent dans le cadre de concertations de politiques pénales définies au plan national par le Garde des Sceaux et déclinent sur le plan local les politiques d'action publique plus spécifiques, par exemple en matière de sécurité routière, de violences conjugales. Il la délègue aux procureurs généraux, eux-mêmes aux procureurs de la république. Cette hiérarchie implique une obligation de loyauté et d'information. Mais contrairement à ce que l'on peut parfois entendre, cette situation laisse une grande autonomie aux procureurs dans l'exercice quotidien de leurs missions. Nous sommes également en lien avec les services de la chancellerie pour informer de difficultés particulières, pour les remontées statistiques. Nous sommes en quelque sorte la courroie de transmission avec le ministère. À côté de ce travail effectif de mise en oeuvre des politiques pénales, nous allons aussi aux audiences, nous requérons aux

QUI JUGE QUOI ?

Les contraventions des 4 premières classes sont jugées par le juge de proximité. Les contraventions de 5^e classe le sont par le tribunal de police. Les délits, par le tribunal correctionnel. Les crimes, par la cour d'assises. Pour les mineurs, les contraventions des 4 premières classes sont jugées par le tribunal de police, les contraventions de 5^e classe et les délits, par le juge des enfants. Les contraventions de 5^e classe, les délits, les crimes commis par les mineurs de moins de 16 ans sont jugés par le tribunal pour enfants. Les crimes commis par les mineurs de plus de 16 ans le sont par la cour d'assises des mineurs.

Alain Saffar Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Besançon

Celui qui administre et gère le tribunal de grande instance en collaboration avec le Président est peut-être plus connu pour sa fonction d'accusateur public, par laquelle il représente les intérêts de la société.

«*Le procureur oriente, propose, exerce son droit d'appel mais n'est pas l'autorité qui, au bout du compte, décide*»

«*Mais ce n'est que la partie émergée de mon action souligne Alain Saffar. En termes de temps, la mission principale est de recevoir les plaintes et procès-verbaux et d'apprécier la suite à leur donner. Avant d'être accusateur, il y a une série d'analyses qui peut nous amener à classer l'affaire. C'est le cas si les faits portés à notre connaissance ne sont*

pas des infractions ou si l'on n'a pas suffisamment d'éléments pour déterminer qui est l'auteur. Précisons qu'en cas de classement, la victime n'est pas dénuée de recours et peut aussi mettre en mouvement l'action de la justice. Lorsqu'on reçoit une plainte, le premier travail porte sur l'existence ou non d'une infraction pénale. Si la réponse est oui, y a-t-il une personne à l'égard de laquelle on estime qu'il y a des charges suffisantes ? À partir des réponses à ces deux questions, on décide quelle suite donner, par exemple saisir le juge d'instruction pour lui confier l'affaire. Même en cas d'infraction et de reconnaissance de l'auteur, j'ai encore le pouvoir d'opportunité des poursuites.

Supposons que l'infraction soit de faible gravité, que ce soit la première commise par son auteur : je peux très bien proposer une alternative à la poursuite, à savoir rappeler à la loi, médiation pénale ou encore obligation d'effectuer un stage, tel qu'un stage de sensibilisation dans le cas d'un usage simple de stupéfiants. Finalement, le rôle d'accusateur intervient lorsque l'on estime qu'il y a des charges et des faits suffisamment graves, une personnalité suffisamment inquiétante pour que l'on porte l'affaire devant une juridiction». Alain Saffar évalue à un peu moins de 20 000 le nombre de procédures qu'il reçoit chaque année. Environ 12 000 sont des procédures contre X, classées faute d'au-



Photo Yves Petit

«*Le tribunal est dirigé par une dyarchie : un président et un procureur*»

Dominique Martin Saint Léon président du tribunal de grande instance de Besançon

«**L**e tribunal possède cette particularité administrative d'être dirigé par une dyarchie : un président et un procureur. Cela implique une habitude de concertation et de décisions collectives, auxquelles on peut associer le directeur des greffes. Ce fonctionnement en binôme peut être vécu comme un handicap. Personnellement, je n'ai pour le moment que l'expérience contraire et je trouve l'exercice beaucoup plus enrichissant à deux. Quand on a en tête le bon fonctionnement du service public, c'est un confort de pouvoir discuter avec le procureur ou le directeur des greffes, d'être dans le consensus.

Mon rôle est notamment d'assurer la gestion administrative et le suivi budgétaire des frais de fonctionnement et des frais de justice. Je suis responsable de l'arrondissement judiciaire, ce qui inclut actuellement les tribunaux de Besançon et de Pontarlier mais aussi le tribunal de commerce et le conseil des prud'hommes. En tant que président, j'ai pour rôle l'affectation de tous les magistrats du siège de ma juridiction. Elle s'effectue lors de l'ordonnance annuelle de répartition qui doit, en application du code de l'organisation judiciaire, être rendue avant le 15 décembre pour l'année suivante et après concertation en assemblée générale. Elle détermine quel magis-

trat va faire quoi, en prenant en compte les souhaits de chacun. Cette répartition peut faire l'objet de modifications en cours d'année en fonction de problèmes ou d'urgences. Il faut faire en sorte qu'à chaque compétence du tribunal corresponde un nom, mais chaque magistrat n'est pas affecté à 100 % à une tâche, cela dépend de la charge de chaque service. C'est une question de répartition, l'essentiel est de faire en sorte que chaque service puisse fonctionner avec les moyens dont il dispose. Il faut également déterminer le rythme des audiences, les commissions auxquelles participent les magistrats ou encore les permanences. Dans ce rôle, nous sommes en quelque sorte des managers. Les moyens en magistrats et en fonctionnaires dont on dispose dépendent de la qualité de fonctionnement et du niveau d'activité. Cela passe par une véri-

table analyse de la performance et de la charge de travail, exercice d'évaluation compliqué car il faut y intégrer la notion de qualité : optimiser les ressources en gardant l'idée de rendre une justice de qualité. C'est un vrai travail de chef d'entreprise, très important car cette capacité d'analyse permet également de faire remonter les problèmes, de prévenir une situation ingérable en termes de moyens, d'avertir d'un risque par rapport à un service. D'expérience, je sais qu'un service se dégrade beaucoup plus vite qu'il n'est possible de le remettre à flot. Il faut bien comprendre que mon pouvoir est administratif et que je

ne peux pas dire à un magistrat ou à une formation collégiale quelle décision il ou elle doit prendre. Cela ressort de la seule compétence juridictionnelle. Le justiciable mécontent d'une décision rendue doit utiliser les voies de recours afin que le procès soit réexaminé par la cour d'appel. Il n'y a pas de notion disciplinaire dans ce recours qui est l'application normale du principe du double degré de juridiction. Un président de tribunal reste un magistrat ayant des attributions juridictionnelles spécifiques comme par exemple les procédures de référés et les ordonnances sur requête. En ce qui me concerne, outre ces compétences, je suis chargé du contrôle des expertises, et je prends également mon tour de rôle dans les permanences du juge des libertés et de la détention. Cette permanence est assurée 365 jours sur 365».

SITES

Deux sites pour mieux connaître la justice : www.justice.gouv.fr pour comprendre le fonctionnement et www.enm.justice.fr pour ceux qui aimeraient devenir magistrat : comment intégrer l'école nationale de la magistrature, quelles sont les qualités requises, etc.

Le vocabulaire du tribunal

ACCUSE / PRÉVENU : juridiquement, l'accusé est une personne poursuivie devant la cour d'assises pour crime. Le prévenu est une personne poursuivie pour contravention ou délit, devant le tribunal. Le vocable s'utilise s'il n'a pas encore été jugé ou si la condamnation n'est pas définitive.

ACQUITTEMENT : décision d'une cour d'assises de déclarer non coupable un accusé

ARRÊT : décision rendue par les cours d'appel, les cours administratives d'appel, les cours d'assises, la cour de cassation et le conseil d'Etat

ASSESEUR : juge professionnel ou non, qui siège aux côtés du magistrat qui préside l'audience. Il délibère avec le président sur la décision de justice.

ASSISTANT DE JUSTICE : diplômé en droit (bac +4), recruté pour assister les magistrats dans les travaux préparatoires à la décision de justice.

AUDIITEUR DE JUSTICE : nom donné aux élèves de l'école nationale de la magistrature pendant leur scolarité et durant leur stage juridictionnel

AVOCAT GENERAL : magistrat du parquet qui représente le ministère public devant la cour de cassation, la cour des comptes, les cours d'appel, les cours d'assises.

AVOUÉ : officier ministériel, chargé devant les cours d'appel, d'accomplir, au nom et pour le compte de ses clients, les actes nécessaires à la procédure, et de faire connaître leurs prétentions. L'avocat conserve son rôle de conseil et d'assistance. L'intervention d'un avoué est obligatoire dans la plupart des affaires portées devant la cour d'appel.

CHANCELLERIE : administration centrale du ministère de la Justice

CLASSEMENT : décision du ministère public de ne pas déclencher de poursuites

COMMISSION ROGATOIRE : mission donnée par un juge à un autre juge ou à un officier de police judiciaire, de procéder, en son nom, à des mesures d'instruction : audition, perquisition, saisie...

COMPARUTION IMMÉDIATE : lorsque l'auteur d'une infraction est traduit, à l'issue de sa garde à vue, devant le tribunal correctionnel, pour y être jugé.

CONCILIATEUR : personne bénévole désignée par le premier président de la cour d'appel pour chercher des solutions à l'amiable dans certains litiges civils entre des personnes.

CONTRAVENTION : infraction pénale la moins grave, punie d'amende ou de peines complémentaires

COUR D'APPEL : juridiction qui réexamine une affaire jugée par un tribunal

COUR D'ASSISES : juridiction qui juge les crimes. Elle est composée de 3 juges professionnels et de 9 jurés.

COUR DE CASSATION : juridiction qui contrôle que les décisions de justice ont été rendues en conformité avec le droit.

CRIME : au sens juridique, infraction la plus grave, pour laquelle son auteur encourt plus de 10 ans d'emprisonnement. A noter que ce n'est pas limité aux crimes de sang.

DEBOUTER : le fait, pour une juridiction, de rejeter une demande en justice portée devant elle.

DÉLIT : au sens juridique, infraction jugée par un tribunal correctionnel et pouvant donner lieu à des peines telles que l'emprisonnement d'un maximum de 10 ans, d'une amende d'au moins 3750 euros, d'un travail d'intérêt général, d'un stage de citoyenneté ou encore de peines complémentaires.

GARDE À VUE : pour les nécessités d'une enquête, un officier de police judiciaire peut retenir une personne soupçonnée d'avoir commis une infraction dans les locaux du commissariat ou de la gendarmerie (24 h maximum). Le procureur de la République doit être informé et peut autoriser la prolongation de la garde à vue pour un nouveau délai de 24 h maximum. Pour certaines infractions (terrorisme, trafic de stupéfiants), elle peut durer jusqu'à 96 h. La personne gardée à vue dispose de droits comme le droit de se taire, le droit de faire prévenir sa famille ou de s'entretenir avec un avocat dès la 1^{ère} heure.

GREFFIER : fonctionnaire de justice qui assiste les magistrats. Il dresse et authentifie les actes de la procédure tout au long de son déroulement. Il enregistre les affaires, prévient les parties des dates d'audience et de clôture, dresse les procès-
●●●

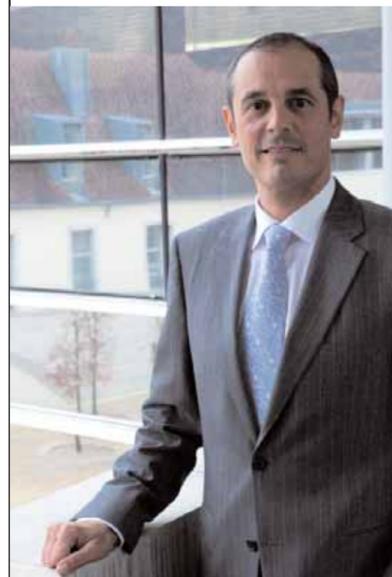


Photo Yves Petit

Au cœur de l'enquête

**Julien Retailleau
Juge d'instruction**

Le juge d'instruction est un magistrat qui assure la direction des enquêtes criminelles.

Pour déterminer si un crime a été commis et rechercher son éventuel auteur, il dispose de pouvoirs importants qui peuvent restreindre la liberté ou le secret de la vie privée des gens. Il s'occupe essentiellement des crimes au sens juridique du terme, c'est à dire des infractions passibles de plus de 10 ans d'emprisonnement. Il peut aussi être chargé d'affaires complexes, souvent longues à résoudre, dans le domaine du trafic des stupéfiants, de la bande organisée ou des infractions

de viols ou agressions sexuelles, essentiellement intra-familiaux, une dizaine de meurtres ou assassinats, 6 ou 7 trafics de stupéfiants,

6 vols à main armée, plusieurs homicides involontaires, quelques affaires médicales et financières».

L'ENQUETE. «Le juge d'instruction est indépendant, ce qui lui permet de mener son enquête en toute sérénité, sans risquer d'obéir à des ordres qui seraient contrairement à la manifestation de la vérité ou à l'égalité de tous les citoyens devant la loi. Sa mission commence lorsque le procureur de la République décide d'ouvrir une information judiciaire qui a pour effet de lui confier la responsabilité de l'enquête.

utiles à la manifestation de la vérité, je délègue sur commission rogatoire mon pouvoir d'enquête à un service spécialisé de police ou de gendarmerie. Dans une enquête, de meurtre par exemple, c'est une centaine de personnes que je peux faire entendre en tant que témoins sur les faits auxquels ils auront pu assister ou sur la personnalité d'un suspect. J'utilise également les traces et indices retrouvés sur les lieux du crime ou sur le corps de la victime en confiant à des experts la mission de me renseigner sur leur origine ou sur l'identité de la personne qui a pu les laisser. Je fais appel à beaucoup de disciplines scientifiques : génétique, médicale, toxicologique, dentaire, etc».

MISE EN EXAMEN. Lorsqu'au terme des investigations il existe des indices graves ou concordants laissant penser qu'une personne a commis le crime ou le délit grave, le juge d'instruction procède à sa mise en examen en la faisant comparaître devant lui. «Cela signifie, non pas qu'elle est coupable, mais qu'on lui reproche officiellement des faits pendant toute la durée de l'enquête. Bien que mise en examen, la personne est toujours présumée innocente, jusqu'à ce qu'elle soit éventuellement jugée. En réalité, c'est un statut protecteur: cela signifie que l'intéressé peut être assisté d'un avocat pendant toute la procédure, qu'il peut avoir accès au dossier et demander à ce que des actes d'enquête soient faits pour organiser sa défense. A partir du moment où il est mis en examen, seul le juge d'instruction peut l'entendre. Mon devoir est d'instruire à charge et à décharge, l'avocat de la personne mise en examen étant là pour y veiller. D'ailleurs, si l'avocat se rend compte qu'il y a des erreurs dans la procédure ou s'il veut obliger le juge à faire des actes

malgré son refus, il peut saisir la chambre de l'instruction composée de magistrats plus expérimentés au sein de la cour d'appel».

REGIME DE CONTRAINTE. Une fois le suspect mis en examen, le juge d'instruction peut décider de lui appliquer un régime de contrainte pendant la suite de l'enquête. Il s'agit soit d'un contrôle judiciaire avec des obligations à respecter en liberté, soit d'une assignation à résidence sous surveillance électronique, soit d'une mesure de détention provisoire. «C'est l'application d'un principe de précaution destiné à préserver aussi bien l'efficacité de l'enquête que la sécurité des biens et des personnes. Si la personne mise en examen ressortait libre, sans obligation à respecter ou sans aller provisoirement en détention, le risque serait grand qu'elle fasse disparaître des preuves, qu'elle se concertent avec d'éventuels complices, qu'elle fasse pression sur des témoins ou sur la victime, ou pire encore qu'elle commette le même crime ou délit que celui qu'on lui reproche. C'est pour cela que dans les cas les plus graves, la loi prévoit que le juge d'instruction puisse saisir un autre juge appelé juge de la liberté et de la détention, qui a un regard extérieur sur l'affaire, et qui est seul habilité pour décider si la détention provisoire est indispensable pour prévenir les risques évoqués. Son avis peut être déférent du mien ou de celui du procureur qui s'exprime également sur ce point lors d'un débat contradictoire. C'est important car cela évite que le juge d'instruction utilise l'emprisonnement comme moyen de pression pour obtenir des éléments de preuve dans son enquête. Quand on décide d'un régime de contrainte, on cherche à trouver le juste équilibre entre deux éléments : la nécessité de favoriser la réinsertion sociale de l'intéressé et le risque qu'il fait courir à la société. C'est une

interrogation permanente de la justice, tournée à la fois vers le passé et vers l'avenir. Il faut avoir cette évaluation pour déterminer s'il s'agissait d'un acte ponctuel ou s'il y a un risque de récidive. En sachant que plus une personne est insérée, avec un emploi et une situation stable, plus la probabilité est faible qu'elle réitère une infraction.

Lorsqu'une personne est mise en examen, seul le juge d'instruction peut l'interroger, en présence de l'avocat et du greffier, qui note sur un procès verbal les déclarations de l'intéressé. Les policiers ou gendarmes ne peuvent plus procéder à des auditions en garde à vue. «Entre la mise en examen et le dernier interrogatoire, il se passe du temps. Une personne est en moyenne entendue 4 ou 5 fois, plus si nécessaire, par le juge. Le temps qui s'écoule entre les interrogatoires peut parfois aider la personne à prendre conscience de son acte, à se mettre à la place de la victime, notamment lorsque des soins psychologiques ou psychiatriques sont mis en place. Je reçois également les victimes pour recueillir leur témoignage et leur donner des informations sur l'état d'avancement des investigations. Lorsque j'estime que l'enquête est terminée, que les faits m'apparaissent clairs et la personnalité de la personne mise en examen suffisamment décrite, je communique le dossier au procureur de la République pour qu'il formule une proposition d'orientation judiciaire. Il peut proposer au juge d'instruction - on dit «requérir» - de rendre une décision de non-lieu à poursuivre, s'il n'y a pas suffisamment d'éléments contre la personne mise en examen, ou, si les charges sont suffisantes, et en fonction de la gravité de l'affaire, de renvoyer la personne mise en examen devant le tribunal correctionnel ou la cour d'assises.» A partir du moment où le juge d'instruction rend sa décision, que l'on appelle ordonnance, il est automatiquement dessaisi de l'affaire. Cela signifie qu'il a rempli sa mission et qu'il ne pourra pas faire partie de la juridiction qui décidera, au terme d'un procès, si la personne est coupable ou non des faits qui lui sont reprochés et lui infligera une peine.

TEMPS JUDICIAIRE. «On entend souvent dire que les enquêtes du juge d'instruction sont longues. En moyenne, le temps de l'enquête est d'un an en matière délictuelle, 18 mois en matière criminelle. Mais le temps judiciaire permet de ne pas se précipiter, de chercher à comprendre en profondeur ce qui s'est passé et de resituer les faits dans le vécu, le parcours de vie, parfois difficile, du mis en cause. Mon objectif est de faire l'enquête la plus complète et la plus précise possible pour permettre à la juridiction de jugement d'être parfaitement éclairée sur les circonstances du passage à l'acte, et pour apporter aux victimes, dont la souffrance est souvent extrême, le maximum de réponses à leurs interrogations. Évidemment, le temps de l'enquête ne colle pas au temps médiatique. Mais la justice revendique d'être le mieux informée possible pour éviter de se tromper et pour pouvoir individualiser la peine en fonction de la personne qu'elle doit juger. Le risque d'erreur qu'il prévoit la possibilité pour une personne d'avoir des recours, de faire appel des décisions, voire de saisir la cour de cassation ou encore la cour européenne des droits de l'homme, si elle s'estime victime d'une erreur. Si l'on réduit trop le temps de l'enquête, comme le législateur pourrait parfois être tenté de le faire pour apporter une réponse de plus en plus rapide aux actes les plus graves, on augmente le risque d'une réponse judiciaire inadaptée».



Photo Yves Petit

«Le juge d'instruction est indépendant, ce qui lui permet de mener son enquête en toute sérénité»

économiques, financières et politiques. «Dans le ressort du pôle de l'instruction de Besançon (la moitié du Doubs, le Jura et la Haute-Saône) une part importante de l'activité des trois juges d'instruction que nous sommes est consacrée aux affaires sexuelles. Parmi les affaires en cours à mon cabinet, j'enquête sur une vingtaine

de viols ou agressions sexuelles, essentiellement intra-familiaux, une dizaine de meurtres ou assassinats, 6 ou 7 trafics de stupéfiants, 6 vols à main armée, plusieurs homicides involontaires, quelques affaires médicales et financières».

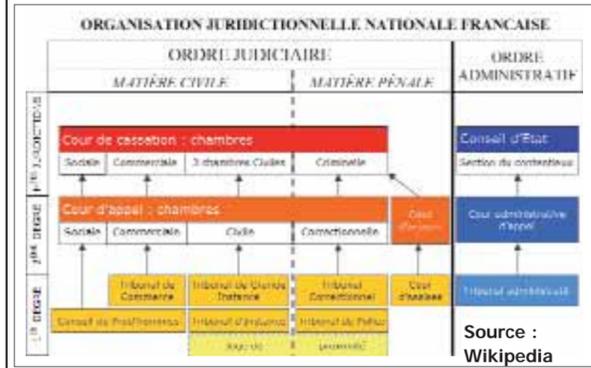


Photo Yves Petit

«La notion d'éducation prime dans la justice des mineurs»

Thomas Hirth Substitut du procureur, chargé des mineurs

«Il y a deux aspects à la justice des mineurs. Le premier concerne les mineurs en danger. Les informations préoccupantes détectées par un collègue ou un travailleur social sont dirigées vers le Conseil général. Il peut s'agir de violences ou de maltraitance mais aussi de délaissement, de parents au comportement non adapté ou encore n'arrivant pas à gérer une situation. Le Conseil général fait une évaluation, des propositions de placement ou d'intervention de travailleurs sociaux. Si cela n'est pas suffisant ou si les parents ne sont pas d'accord, le Conseil général peut alors me saisir. Je reçois son rapport et j'estime à mon tour si je dois saisir le juge des enfants qui peut prendre des mesures plus contraignantes s'il l'estime nécessaire. Il y a cependant des cas d'urgence, notamment de violences de la part des parents, dans lesquels il faut protéger l'enfant le plus rapidement possible. Je peux prendre une ordonnance de placement provisoire et je saisis le juge automatiquement dans les 8 jours. Cette appréciation se fait au cas par cas. Je dois évaluer le danger et l'urgence en tenant compte de l'aspect intrusif, violent que peut avoir pour la famille un placement. Il faut réfléchir à deux fois et chercher des recours, par exemple en plaçant l'enfant chez quelqu'un de sa parenté plutôt que dans un foyer. Cela ne va pas sans cas de conscience, comme lorsqu'il s'agit d'un bébé secoué. Accident ou acte volontaire ? On se base beaucoup sur l'avis médical. On traite de l'humain, ce n'est pas évident d'avoir la bonne analyse mais c'est aussi ce qui est intéressant dans ce travail».

DELINQUANCE. «L'autre aspect concerne la délinquance des mineurs

suivre. Je poursuis en saisissant le juge mais je peux aussi accélérer la procédure par un déferement, pour marquer le coup, en convoquant le jeune dans mon bureau. Dans les cas extrêmes, par exemple pour les multirécidivistes, il y a aussi possibilité de présentation immédiate, et donc le jugement à brève échéance. Elle permet la détention provisoire ou le placement sous contrôle judiciaire, mais également lorsqu'il s'agit d'un crime ou un délit complexe, de saisir un juge d'instruction qui continuera l'enquête commencée par la police ou la gendarmerie. Dans ce cas-là aussi, le placement sous contrôle judiciaire ou le placement en détention provisoire sont possibles. En raison du public concerné, c'est plutôt la bienveillance et la vigilance que le côté répressif que l'on cherche à mettre en oeuvre. Nous avons affaire à des adolescents qui sont dans cette période particulière où l'on se cherche, où l'on n'est pas encore structuré, où l'on évolue

beaucoup et vite, dans un sens comme dans l'autre. Certains jeunes vont faire n'importe quoi pendant 3 ou 4 mois puis se calmer. Il y a des prises de conscience, on voit parfois des changements importants en 6 mois. Pour ces raisons, la justice des mineurs doit apporter une réponse rapide, afin d'éviter la réitération à court terme, mais aussi prendre cette évolution en compte en essayant d'être pédagogues, en faisant attention à la personnalité de chacun, au contexte familial. C'est du cas par cas, on fait de la dentelle ! La notion d'éducation est très présente dans la justice des mineurs. Elle se réfère toujours à l'ordonnance de 1945 qui insiste sur l'idée que «le mineur est un être en devenir». Les adolescents n'ont pas toujours la maturité pour comprendre, analyser, percevoir la gravité de leur acte. On en tient compte dans le choix des mesures ou des peines».

«DEVENIR MAGISTRAT AUJOURD'HUI»

Ce guide pratique écrit par Philippe Astruc, directeur adjoint de l'école nationale de la magistrature, présente en détail l'ensemble des modes d'accès à la magistrature après la refonte des concours d'accès à l'ENM en 2008. Il comprend les annales des épreuves d'admissibilité de la session 2009 et permet d'appréhender les attentes des jurys. En vente 25 euros. Infos sur www.lextenso-editions.fr L'ouvrage peut également être consulté au Crij, 27 rue de la République à Besançon.

PRINCIPAUX TRIBUNAUX

- LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF**
résout les litiges opposant les personnes privées (particuliers, sociétés privées, associations...) à des collectivités publiques ou opposant des collectivités publiques entre elles.
- LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL**
est chargé de juger les délits.
- LE TRIBUNAL DE COMMERCE**
tranche les conflits entre commerçants et les litiges relatifs aux actes de commerce et statue en matière de défaillance des entreprises.
- LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE**
est chargé de juger les affaires civiles portant sur des sommes supérieures à 10 000 €. Il est compétent pour certaines affaires énumérées par la loi, quel que soit le montant : état civil, divorce, autorité parentale, adoption, succession... Lorsque le tribunal de grande instance statue en matière pénale, il s'appelle le tribunal correctionnel.
- LE TRIBUNAL DE POLICE**
juge les contraventions de 5^e classe.



Emmanuelle Dufay
Juge des enfants

se comporte en présence de ses parents et quelle attitude les parents ont face aux difficultés traversées par leur enfant. L'échange qui s'instaure permet de mieux cerner la relation parents-enfant et d'en comprendre le fonctionnement, même lorsqu'il s'agit de bébés.

« Apporter des réponses à la délinquance des mineurs et protéger ceux qui sont en danger moral ou physique »

À l'issue de l'audience, je peux décider de poursuivre la phase d'enquête pour en savoir plus sur la situation de l'enfant et le milieu dans lequel il vit. Pour cela, j'ai la possibilité de faire des enquêtes sociales, des investigations poussées à l'aide de psychologues, de psychiatres, d'infirmières. Lorsque j'ai suffisamment d'informations et que cela s'avère manifestement nécessaire au développement et à l'épanouissement du mineur, je peux aussi, dès le premier entretien, inviter les parents à adhérer à une mesure d'assistance éducative. Il peut s'agir d'une simple aide éducative à domicile ou d'une décision de placement. Un placement a d'abord pour but la protection du mineur et intervient si cette dernière nécessite d'extraire le jeune de son environnement. Cela recouvre une grande palette de possibilités, offrant au juge de donner une réponse individualisée, au cas par cas, suivant la situation, l'âge, le profil de l'enfant. On peut envisager un placement à la semaine, un placement séquentiel, voire un placement à domicile qui permet le maintien du travail des éducateurs et de la possibilité d'une orientation vers une structure au besoin. Ce sont parfois les parents qui demandent un placement, mais pas toujours pour les bonnes raisons. Dans une région comme la Franche-Comté, cela représente environ 70 % de notre activité. Le reste concerne la justice pénale.

MINEURS DELINQUANTS. Là encore, j'interviens quand je suis saisie par le substitut chargé des mineurs. Je convoque le mineur et ses parents, obligatoirement avec un avocat, pour vérifier la nature de l'infraction et les charges qui pèsent contre lui. C'est une phase d'enquête au cours de laquelle je l'entends sur les faits et sur sa personnalité. Il est important que cette première audience intervienne vite : elle montre une réaction rapide, elle permet de cadrer les choses, de rappeler la loi. Il y aura une

deuxième phase, de jugement cette fois-ci, à l'occasion d'une nouvelle audience mais dans un délai suffisamment long pour laisser évoluer le jeune. La justice des enfants se base sur l'ordonnance de 1945, avec pour fondement l'éducatif qui prime sur le répressif. Il est donc important de connaître la personnalité et le comportement du mineur et de sa famille. Par rapport à la justice des adultes, la plupart du temps, les faits sont évidents mais le cas échéant, je peux investiguer comme un juge d'instruction. Avant le jugement, je peux ordonner des mesures éducatives ou des mesures contraignantes. Les mesures éducatives sont par exemple une réparation de l'infraction ou une prise en charge de quelques jours par un éducateur. Les mesures contraignantes peuvent se traduire par un contrôle judiciaire avec l'obligation de se soigner, de rencontrer un éducateur ou de pointer à la gendarmerie, par un placement en centre éducatif renforcé ou fermé, ou encore par une mesure de détention provisoire au quartier mineur de la maison d'arrêt lorsque toutes les solutions éducatives ont échoué. Quand on estime que les mesures prises ont eu leur effet - ou au contraire qu'il y a un recul dans le comportement du jeune - on convoque à une deuxième audience. Elle se tient soit dans le bureau du juge des enfants en présence du mineur, des parents, de l'avocat, de l'éducateur, soit de façon plus solennelle au tribunal pour enfants, en présence du parquet, le juge siégeant avec deux assesseurs issus de la société civile. Dans le premier cas, on ne prend que des mesures éducatives, dans le second toutes les mesures et peines prévues dans le cadre pénal sont possibles : emprisonnement, sursis, sursis avec mis à l'épreuve, travail d'intérêt général, amende. Les crimes commis par les plus de 16 ans sont jugés par la cour d'assise des mineurs. Après le jugement, c'est encore le juge des enfants qui fait office de juge d'application des peines et donc qui vérifie l'exécution des peines ou ordonne leur aménagement. Par rapport à la justice des adultes, il y a un suivi d'un bout à l'autre de la procédure par un même juge. Cela s'explique encore par la primauté de l'éducatif sur le répressif et la nécessité de connaître l'évolution de la personnalité du jeune. A 15 ans, on est loin d'avoir fini de se construire. Il y a donc du sens à vouloir aider, accompagner avant de punir.

« Le juge des enfants a deux missions principales : apporter des réponses à la délinquance des mineurs et protéger ceux qui sont en danger moral ou physique. L'idée a été évoquée de séparer ces deux fonctions, en restreignant la mission du juge à l'examen des seules affaires de délinquance juvénile, mais ce serait dommageable dans la mesure où il arrive fréquemment qu'un mineur auteur d'infractions soit également un mineur en danger ».

ENFANTS EN DANGER. « S'agissant des enfants en danger, je suis saisie par le substitut du procureur chargé des mineurs qui me demande d'évaluer la situation et de

prendre, le cas échéant, toutes les mesures éducatives qui s'imposent. Je ne suis sollicitée en principe que lorsque l'aide proposée par le Conseil général aux parents a échoué, en raison notamment du refus de ces derniers de bénéficier de toute prise en charge de leur enfant par les services éducatifs. C'est une sorte de réponse graduée, et il arrive souvent que les situations se débloquent car la justice incarne une représentation symbolique et une autorité supérieures à celles renvoyées par le Conseil général. Une fois saisie d'un signalement, j'entends systématiquement les parents et les mineurs à l'occasion d'un débat contradictoire fondamental, où chacun a la parole. C'est très important : cela permet de voir comment l'enfant

« Le juge aux affaires familiales est un juge du siècle qui a d'abord pour compétence les procédures de divorces ou de séparations et en particulier la situation des enfants : leur rési-

dence, la pension alimentaire, les conflits éventuels pouvant concerner le baptême, l'école, etc. Nous avons à statuer sur le divorce et ses conséquences comme l'usage du nom ou la liquidation du régime

matrimonial qui permet d'attribuer les biens. Un divorce passe par plusieurs étapes : ordonnance de non conciliation, assignation en divorce, ordonnance de mise en état pour prendre les décisions urgentes telles que l'hébergement et enfin jugement de divorce. Cela implique plusieurs décisions dans la même affaire. Dans la pratique, en moyenne, il faut compter 8 mois pour un dossier facile. Environ un an pour un dossier moyen avec, par exemple, des biens immobiliers. Et jusqu'à 2 ou 3 ans pour les dossiers très contentieux, très conflictuels. Mais il y a également des divorces par consentement mutuel qui se sont bien généralisés : lorsque les personnes sont d'accord sur tout, on homologue une convention avec l'avocat et les intéressés n'ont à passer qu'une seule fois devant nous. Dans une procédure, nous pouvons ordonner une enquête sociale, une médiation familiale, une expertise psychologique et entendre les enfants si l'on considère qu'ils ont la capacité de discernement. La médiation est importante : réalisée par un médiateur diplômé, elle vise à trouver une solution à l'amiable ou au moins à renouer le dialogue, car ce dont souffrent le plus les enfants c'est l'absence de dialogue ou le conflit ouvert entre leurs parents. Or, dans notre mission, la priorité est de tenter une conciliation, de prendre en compte les intérêts de l'enfant. Il y a une dimension humaine à la fois difficile et intéressante, il faut faire la balance lors de l'audience, apprécier une situation particulière. La place de juge aux affaires familiales permet de percevoir la vie familiale sous tous ses

aspects, psycho-sociologique, pécuniaire, etc. On travaille avec de nombreux partenaires telles que les médiatrices familiales, les experts psychologiques, les enquêteurs sociaux, les Caf. On rencontre toutes les classes sociales et l'on perçoit les évolutions de la société : une judiciarisation de plus en plus importante, une précarisation grandissante des familles monoparentales, les effets de la crise, le surendettement, les problématiques financières et fiscales rencontrées par les familles. À Besançon, nous sommes 3 juges aux affaires familiales. C'est une chance, cela constitue un vrai service, une vraie chambre de la famille. Ailleurs, il n'y a parfois qu'un seul juge ou même une répartition des missions entre magistrats. En moyenne, chaque mois, je rends 20 jugements de divorce, ce qui représente environ 600 par an pour le service. Je rends environ 30 décisions concernant des couples non mariés et une vingtaine d'ordonnances de non conciliation. S'ils sont la partie la plus importante, les divorces et séparations ne sont pas nos seules compétences. Il y a aussi les changements de prénoms, le droit de visite des grands-parents, les mesures à prendre si l'un des époux manque gravement à ses devoirs, la recherche de paternité, la nullité du mariage, le contentieux de la nationalité, l'adoption. Dans ce dernier cas, la requête est transmise par le procureur qui donne son avis et les juges décident. À partir de janvier, nous aurons également la tutelle des mineurs, dont s'occupait jusqu'à présent le juge d'instance ».



Mariette Auguste
Juge aux affaires familiales

« Dans un divorce, la priorité est de tenter la conciliation, de prendre en compte les intérêts de l'enfant »



« Nous disposons d'une palette de dispositifs qui permettent d'envisager des adaptations de peines individualisées »

Morgan Donaz-Pernier Juge d'application des peines

« Le juge d'application des peines exerce ses missions selon deux types de contrôles, suivant qu'il s'agisse de peines en milieu ouvert ou fermé. MILIEU OUVERT » Il s'agit de vérifier que les peines sont bien appliquées. Par exemple dans le cas d'un Tig (travail d'intérêt général), je mandate le service péniten-

tiaire d'insertion et de probation pour veiller à ce que les peines soient bien exécutées. Si des difficultés me sont signalées, je peux sanctionner d'éventuels manquements. Précisons que j'exerce mes fonctions dans le cadre d'audience, de débats avec des décisions motivées. Il y a plusieurs types de peines en milieu ouvert. Le sursis avec

mise à l'épreuve, par lequel la détention est suspendue tant que la personne répond aux convocations, ne récidive pas et respecte certaines obligations (interdiction d'entrer en contact avec la victime ou d'aller dans certains lieux par exemple). Cela permet de favoriser une réinsertion, de permettre des soins ou encore de donner la possibilité de réparer des dommages. Au bout d'un délai - 1 à 3 ans selon les cas - la peine n'est pas exécutée si les obligations ont été respectées. Dans la cas contraire, elle peut être révoquée (c'est-à-dire appliquée). Mais je peux aussi recevoir la personne pour entendre ses explications, lui rappeler ses obligations et prolonger la durée du sursis lorsqu'il n'atteint pas déjà le maximum de 3 ans. Autre cas, le suivi socio-judiciaire. Il est appliqué pour les infractions graves et intervient généralement dans un deuxième temps, après une peine d'enfermement, assorti de certaines obligations. L'idée est de contrôler la réinsertion dans un cadre judiciaire, pour intervenir en cas d'incident.

MILIEU FERME. Ma deuxième action concerne les peines fermes. Les personnes incarcérées peuvent solliciter un aménagement. En fonction des cas, il peut prendre la forme de libération conditionnelle, pour des personnes incarcérées ayant effectué la moitié de la peine, qui ont fait des efforts en détention et ont un projet de réinsertion ; de semi-liberté dans un quartier de détention à part ou dans un centre autonome ; de placement sous bracelet électronique avec assignation à résidence à certaines heures ; de placement extérieur dans une structure conventionnée par l'administration pénitentiaire. Dans ce dernier cas, il s'agit de personnes totalement désinsérées, sans attache familiale, pouvant avoir des pratiques addictives, le centre permettant à la fois hébergement, accompagnement social et soins. Il y a aussi la conversion, pour les

peines inférieures à 6 mois. Cette mesure transforme la peine en sursis avec Tig ou encore en jours-amende. Il y a une volonté politique actuelle de favoriser de plus en plus les aménagements de peine, ce qui est un peu en contradiction avec un autre discours souhaitant voir la justice de plus en plus coercitive, par exemple avec l'introduction de peines plancher pour les récidivistes. Quoi qu'il en soit, nous disposons d'une palette de dispositifs et d'obligations qui permettent d'envisager une adaptation de peine individualisée, chaque fois après un débat contradictoire en présence du procureur et avec avis du service pénitentiaire d'insertion et de probation. J'attache beaucoup d'importance à cette audience qui donne son sens à notre fonction. Elle est l'occasion d'une prise de parole de toutes les personnes concernées, à commencer par l'intéressé. A l'origine, l'aménagement de peine est destiné à des personnes qui justifient un effort de réinsertion. Avec le temps et l'usage, on a l'impression que c'est devenu un droit dans l'esprit des personnes condamnées. Or ce n'est pas le cas : cela reste une appréciation au cas par cas et en fonction des efforts de l'individu. Il faut que cette décision ait un sens, pas qu'elle soit automatique. On examine les antécédents, la gravité, l'évolution de la personne, son comportement, ses efforts, son projet d'avenir en essayant également d'évaluer le risque de récidive. Ce n'est pas évident car on ne peut pas se mettre dans la tête des gens, mais on ne prend pas de décision à la légère. Il n'est cependant pas inutile d'accompagner quelqu'un qui veut s'en sortir. Les quelques études disponibles montrent que c'est plus efficace que de laisser aller quelqu'un au bout de sa peine et le laisser sortir brusquement. Lorsqu'il y a des incidents dans le cadre des aménagements de peine, je suis encore compétent pour prendre des sanctions allant jusqu'au retrait de l'aménagement ».

Milieu festif : limiter les risques

Depuis plus de dix ans, le collectif "Ensemble limitons les risques" intervient dans le Jura afin de sensibiliser le public aux risques liés aux événements festifs. Les bénévoles arpentent les "teufs" et festivals afin de diffuser des conseils.

Si faire la fête est une bonne formule pour décompresser en fin de semaine, elle peut être également synonyme d'excès ou de dérives. Alcool, drogues et substances, musiques amplifiées, sexualité, contaminations VIH et IST... autant de risques qui peuvent noircir le tableau et engendrer des comportements dangereux. Depuis 1991, le collectif jurassien «Ensemble limitons les risques» intervient dans de nombreux milieux festifs (à l'exception des discothèques) afin de sensibiliser et responsabiliser le public face aux dangers de la nuit. En d'autres termes, tenter de «réduire la casse». Leur méthode, même si elle peut parfois faire grincer des dents, s'avère efficace au vu des nombreuses sollicitations que le collectif enregistre de la part de participants et organisateurs. «Nous ne faisons pas de prévention», insiste Philippe Bonnet, le directeur de l'association Passerelle 39 qui gère le collectif. *Etant fumeur, je me voyais mal donner des leçons de morale !*. Leurs actions principales consistent ainsi à fournir des outils propres et efficaces au sein des concerts, festivals, «rave» et «free party»... : bouchons anti-bruit, préservatifs, kits d'injection, éthylotests... Bref, l'essentiel pour que tout se passe bien. Avec bien entendu en amont et en aval un accompagnement, des conseils, informations et documentations.

MATÉRIEL À L'ENTRÉE ET À LA SORTIE

Les bénévoles, qui travaillent en lien étroit avec les principaux acteurs francs-comtois dans le domaine de la musique (le Moulin de Brainans, le Citron Vert et autres associations musicales) fournissent le matériel à l'entrée et à la sortie des lieux. Un stand est également toujours à disposition des fêtards. «Le mes-

sage passe beaucoup mieux auprès des jeunes», souligne Philippe Bonnet. *Notamment auprès du public électro, car il est davantage conscient des dangers liés aux produits. Les jeunes sont demandeurs et preneurs*. Environ 5 % du public serait touché par ces actions. En 2009, sur une quarantaine de soirées, le collectif a distribué quelque 22 000 préservatifs, 20 000 bouchons anti-bruit et 7 000 éthylotests. Il se positionne également en tant que relais social, particulièrement lors de certaines soirées «free» ou «rave» dans lesquelles les membres ne peuvent avoir accès. Les participants font alors la démarche de solliciter l'association pour demander matériel et kits d'injection. «Notre message le plus fort : fais attention à toi et aux autres» martèle Philippe Bonnet. Subventionné par l'Assurance maladie à hauteur de 60 000 euros par an, le collectif travaille en partenariat avec plusieurs structures qui mettent à disposition salariés ou matériel : la Mutualité française, la MSA, Info Jeunesse Jura, le centre Briand de Dole, Sida Solidarité et l'association doloise Cité Jeunes.

Collectif «Ensemble limitons les risques»,
03 84 24 66 83

passerelle39@wanadoo.fr / Centre Briand à Dole : 03 84 82 83 85
Le collectif est toujours à la recherche de bénévoles. N'hésitez pas à le contacter.



Brèves

PEACE & LOBE

Un spectacle lié à la prévention et à la réduction des risques auditifs, les 7 et 9 décembre au Moulin de Brainans avec le groupe the Washing Machine Cie. Séances scolaires et tout public sur réservation. Infos, 03 84 37 50 40.

STAGE «DANSE ET ÉCRITURE»

Proposé par Christophe Fourvel et Geneviève Pernin les 4 et 5 décembre à Besançon, médiathèque Pierre Bayle. L'objectif est d'associer travail de danse et travail d'écriture, l'un l'autre se nourrissant mutuellement. Le premier jour, chacun prend successivement part à un atelier d'écriture et de danse pour constituer un matériel personnel. Cette production emprunte au vécu de chacun en partant de souvenirs, d'éléments autobiographiques, de gestes acquis, professionnels ou sportifs. Le deuxième jour permettra d'explorer les différentes formes que peuvent prendre ensemble ces deux expressions : donner à entendre un texte en mouvement, danser la parole d'un autre ou écrire en regard de la danse. Renseignements et réservations : c.fourvel@sfr.fr, genevieve.pernin@sfr.fr ou 03 81 55 29 45. La participation au stage (40 euros) donne droit à un tarif préférentiel au spectacle "Identité", mis en scène par Gérard Watkins au CDN, les 15, 16 et 17 décembre (soit 8 euros au lieu de 18 euros).

MAMMOUTHS

Pour tout savoir sur cet animal, le Pavillon des sciences propose une exposition consacrée «Au temps des mammouths» jusqu'au 4 septembre 2011. Conçue par le muséum national d'histoire naturelle, mise en scène par le Pavillon des sciences, l'exposition emmène au temps du mammouth laineux, il y a 20 000 ans. Elle rassemble des pièces spectaculaires (le mammouth laineux Félix, le squelette entier de Lyakhov, la hutte reconstituée de Myzin, le bloc de Jarkhov) rarement présentées en un même lieu. Une exposition ludique, adaptée à tous les âges. Pavillon des sciences, 3 rue Charles Lalance, 25200 Montbéliard (03 81 97 18 21 www.pavillon-sciences.com).



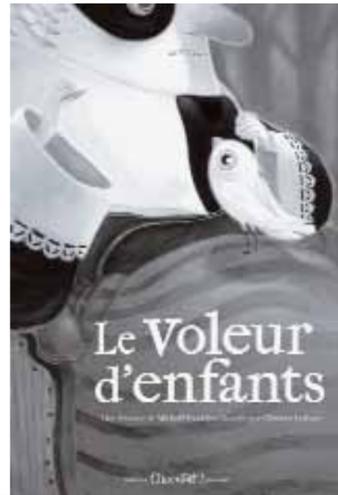
Les Editions Chocolat ! Jeunesse ou l'art de publier du rêve

C'est à Breslilly, en Haute-Saône, que sont implantées les Editions Chocolat ! Jeunesse, petite structure familiale et amicale, où la poésie et l'envie d'évasion sont de rigueur.

Raphaël Baud, graphiste et illustrateur passionné par les beaux livres, réalise un vieux rêve en 2007 en créant les Editions Chocolat ! Jeunesse, une petite maison d'édition, aussi alléchante que son nom l'indique : « *Chocolat !* », ça résume en un mot tout ce que j'avais envie de dire à travers les livres que nous proposons aujourd'hui : c'est simple, sucré, universel, ça évoque le plaisir, la variété aussi, et puis la gourmandise, la douceur, l'enfance... ».

Après avoir choisi une histoire parmi près de 2000 textes reçus chaque année, il reste à dénicher l'illustrateur le plus approprié. Chocolat ! alterne les collaborations entre artistes connus ou inconnus, confirmés ou non, locaux ou internatio-

naux. L'équipe éditoriale composée essentiellement d'amis, d'enseignants, d'auteurs, d'illustrateurs, évite les sujets de société et préfère publier des histoires simples et touchantes, faisant appel à l'imaginaire, où l'illustration tient une place primordiale. Ils ne recherchent pas le profit, « *comme pour beaucoup de petites maisons d'éditions balbutiantes, Chocolat ! est plus une histoire de foi que d'argent pour le moment* ». Malgré tout, les résultats sont positifs et les livres sont diffusés dans toute la France ainsi qu'en Suisse, en Belgique et au Canada. « *Un succès encore modeste mais encourageant* » visible également dans des pays non francophones, où des éditeurs étrangers ont traduit des textes : en Espagne et en Italie, et bientôt aux Pays-Bas et peut-être même



en Corée. Deux nouveaux ouvrages ont été publiés cet automne : « *Le Voleur d'enfants* » de Michaël Escoffier et Clément Lefèvre et « *la Pêche à la lanterne* » de Simon Moreau et Mathieu Sabarly. En projet pour le printemps, l'histoire sombre et envoûtante d'une plante carnivore, imaginée par des auteurs argentins, et un second livre où l'absurde flirte avec la poésie, de Fabienne Roulié et Dankerleroux, sont à venir. Chocolat ! s'investit également en milieu scolaire et périscolaire au travers d'ateliers d'écriture, d'illustration, de découverte de la chaîne du livre... Cette participation à l'éducation populaire, chère aux Editions, permet aussi de compléter certains financements, de rencontrer et d'échanger avec les lecteurs, qu'ils aient 7 ou 77 ans.

Amandine Jarrot

Plus d'informations sur www.chocolat-jeunesse.com

Rendez-vous argentins



Spectacles à 6 euros

- Au Théâtre musical de Besançon -

Comme l'an dernier, le Théâtre musical propose aux détenteurs d'une carte Avantages Jeunes de découvrir un spectacle par mois pour la très modique somme de 6 euros. Pour novembre et décembre, les deux spectacles sélectionnés font partie du cycle « *Argentina !* ». Il s'agit de « *Tatouage* », la pièce d'Alfredo Arias présentée le 30 novembre et de « *Cachafaz* », adaptation musicale d'une pièce de Copi le 9 décembre. Infos et réservations au Théâtre musical, 49 rue Mégevand, 03 81 87 81 97, www.letheatre-besancon.fr



Photo Gabriel Rozca

« *Tatouage* », le 30 novembre

Du 29 novembre au 9 décembre, le Théâtre musical de Besançon accueille 5 spectacles dans une thématique « *Argentina !* ».

Le Théâtre musical a décidé de mettre en valeur le bicentenaire de l'indépendance de l'Argentine en proposant un aperçu de sa culture, à travers 5 spectacles. De la musique, du théâtre, de la danse pour s'imprégner des mots tango, gaucho, pampa...

Le grand Alfredo Arias met en scène deux spectacles : « *Cabaret Brecht tango Broadway* » le 29 novembre et « *Tatouage* » le 30. Dans le premier, il mêle sa culture à ses passions pour le music-hall et la cabaret, orchestrant un croisement Buenos Aires-Berlin-New York avec les chanteuses Sandra Guida et Alejandra Radano. Dans le second, auquel il participe avec les deux interprètes susnommées, il met en scène son texte

à propos de l'extravagant artiste Miguel de Molina, protégé d'Eva Peron.

autre figure majeure de la culture argentine, lui aussi installé en France depuis 1960, Jorge Lavelli. Avec « *le Garçon du dernier rang* », il choisit de mettre en scène Juan Mayorga, philosophe et dramaturge espagnol

qui monte. Le texte, publié avec le concours du Centre régional du livre et de la Région Franche-Comté aux éditions Solitaires Intempestifs, met en scène un adolescent trouble sur un ton caustique, voire féroce. Le 3 décembre.

le 6 décembre, le Ballet national d'Argentine nous introduit

dans l'univers des gauchos, cow-boys de la pampa, avec « *Che... Malambo !* ». Treize danseurs s'affrontent en tapant des bottes et en s'accompagnant de lasses et de gros tambours, sur une mise en scène de Gilles Brinas.

enfin, le 9 décembre, le metteur en scène Benjamin Lazar

Pour tous ces spectacles, renseignements au Théâtre musical de Besançon, 03 81 87 81 97.

Brèves

«LE PÈRE NOËL EST UN DJ»

Une soirée techno caritative le 11 décembre avec 3 concerts de 23 h à minuit (Nao Live Band, Tetra Hydro K, Sono Gringo) puis 5 DJs de minuit à 5 h 30 (Candy, Lxir, Sillex, Tot, Passtek). **Concept original** : les spectateurs paient leur entrée à la soirée avec un cadeau d'une valeur de 10 € (minimum). Les jouets seront offerts aux enfants défavorisés de la région. La soirée lieu à la salle polyvalente d'Arc-et-Senans (28 Grande rue). **Infos** : 06 30 36 04 30 ou www.myspace.com/lecitronvert

IMPRO

Le 16 décembre, la Ligue universitaire d'improvisation présente le Cercle : « *Depuis des générations il existe une société secrète dirigée par un mystérieux numéro 0. Son nom : Le Cercle. Vous allez assister à une séance d'intronisation et vous allez être plongé au sein de cette énigmatique organisation. Immersion totale, nouvelle approche du théâtre d'improvisation et rires sont plus que jamais au rendez-vous* ». Réservation 03 81 80 79 12 ou ludiarti@hotmail.fr Lien : <http://fiviles.free.fr>

GUITARE

Les amateurs de cet instrument peuvent venir déguster le répertoire éclectique de cet instrument le 8 décembre à Vesoul. Le Guitaron trio (Vincent Beer-Demander à la mandoline, Grégory Morello à la guitare et Nelson Gomez au guitarron) donne un concert au théâtre Edwige Feuillère à 18 h 30. **Infos**, 03 84 75 40 66.

«CABARET IMPOSSIBLE»

La compagnie Cafarnaüm revient avec ce cabaret qui mêle chansons, jeux, sketches et surprises. Les 10 et 11 décembre au centre culturel des Résidences à Belfort. **Infos**, 03 84 22 04 38.

«IDENTITÉ»

Le Nouveau théâtre se coltine décidément aux questions d'actualité : avec ce texte, Gérard Watkins réagit au recours aux tests ADN dans certains cas de regroupements familiaux. Du 15 au 17 décembre. **Infos**, 03 81 88 55 11.

«TDM3»

C'était un roman de Moravia puis un film de Godard. « *Le Mépris* » est désormais une pièce de théâtre. Didier-Georges Gabily (texte) et Yann-Joël Collin ont tenu compte de leurs illustres

devanciers pour établir ce huis clos pour 6 personnages présenté les 10 et 11 décembre au théâtre Granit, Belfort (03 84 58 11 77).

CLASSIQUE

Antoine de Grolée (piano) et Florent Charpentier (clarinette) sont de jeunes solistes du réputé Salon de Musique. Ils interprètent Brahms, Chopin, Cage, Debussy ou Horowitz le 3 décembre à Sochaux (Mal, 03 81 94 16 62).

«CASTING»

« *Il faut gagner à tout prix, contre les autres et même contre soi-même. Tout est bon pour arriver : mauvaise foi, dissimulation, alliances* ». Une création de la Cie Embarquez qui aborde cet aspect parfois grotesque de la modernité : la concurrence entre individus. Du 1^{er} au 3 décembre au Nouveau théâtre de Besançon (03 81 88 55 11).

«L'ENGLOUTI DE L'AMÉRIQUE»

Artiste associé du théâtre Granit, Anne Monfort profite des 130 ans du Lion de Belfort pour évoquer Bartholdi et la statue de la liberté mais aussi l'Amérique de Kafka et le Bartleby de Melville. Du 15 au 17 décembre au Granit, Belfort (03 84 58 11 77).

SÉLECTION TOPO 10 RENDEZ-VOUS EN DÉCEMBRE

- **Barcella** (chanson multiscène) le 2 à Sochaux (Mal, 03 81 94 16 62)
- **Mass Hysteria + Never More Than Less + Smash Hit Combo** (metal) le 4 à Montbéliard (Atelier des Mômes, www.atelier-des-moles.com)
- **Ziggi Recado + Mango** (reggae) le 4 au Moulin de Brainans (03 84 37 50 40)
- **Tasmaniac + Hacy Luna + the Frooks** (rock) le 4 à Héricourt (Catering café music 03 84 56 85 43)
- L'Orchestre national de jazz revisite **Billie Holiday** le 7 au théâtre de Montbéliard (0805 710 700)
- **Pretty Boy Floyd** (glam) + **LA Guns** (metal) le 11 à Montbéliard (Atelier des Mômes, www.atelier-des-moles.com)
- **Von Magnet + Alien Duch** (electro expérimentale) le 11 au Moulin de Brainans (03 84 37 50 40)
- **Moriarty** (pop) le 12 à la Chapelle de Ronchamp
- **Syd Matters** (pop) le 14 à Besançon (Petit théâtre de la Bouloie, **infos**, 03 81 57 34 71), le 17 à Montbéliard (Atelier des Mômes, www.atelier-des-moles.com)
- **Maxxo feat. Patko & Jr Cony + Unity Vibration** (reggae) le 18 à Héricourt (Catering café music, 03 84 56 85 43)



ROCK

Depuis 16 ans, le Printemps de Bourges repère ses Découvertes dans chaque région de France. Cette année, 4 groupes (sur 94 inscrits) ont été sélectionnés sur écoute pour les auditions régionales franc-comtoises : Carol's Cousin (folk blues), My Lady's House (folk), Primate (hip-hop) et 65 Mines Street (ska). Ils se retrouveront sur la scène du Moulin de Ponctey le 4 décembre à 20 h. Entrées gratuites à retirer auprès de Découvert Autorisé et sur tous les points de vente du Moulin de Ponctey. **Infos**, 03 81 83 39 09

JAZZ

••• Dominique Pifarely (violoniste) et François Bon (écrivain) ou la rencontre de la musique et de la littérature pour un rendez-vous exceptionnel – et gratuit – le 8 décembre aux Sandales d'Empédocle d'Audincourt.

••• Concert du big band de l'Université le 2 décembre à 20 h 30 au Petit théâtre de la Bouloie. **Infos**, 03 81 48 46 61.

TECHNO

••• Deux soirées organisées par l'association le Citron Vert en décembre : le 17, Apérovidéo à Besançon (la Cour des miracles, 18 rue du Lycée) avec projection du documentaire « *Across the universe* » de Romain Gavras puis prestation d'Ellipse et Tomtom. Le 23, Citrik party au Leonz café de Lons-le-Saunier (6 rue Traversière) avec Zef (dub steppa) et Yodi (minimal). **Infos** : 06 30 36 04 30, www.myspace.com/lecitronvert

ARTS DE LA RUE

••• « *A fuego lento* », spectacle pour tous autour du feu et du tango proposé par Delphine Dartus et Hervé Perrin le 15 décembre à Bavans (17 h 30), le 16 à Audincourt (17 h 30), le 17 à Mathay (19 h 30). **Renseignements**, 0805 710 700.



Le Frac et l'École régionale des beaux-arts de Besançon organisent un cycle de projections vidéo et cinéma. Troisième séance le 14 décembre, en présence de l'artiste Valérie Jouve qui présente ses œuvres « *Grand littoral* » et « *Repérages : Place des fêtes* ». A 18 h au Petit Kursaal, Besançon.

La Maison des Etudiants de Besançon, sur le Campus de la Bouloie, accueille « *Forme(s)* et mouvement(s) » du 25 novembre au 19 décembre, en collaboration avec l'association Artpol. 6 artistes montrent leurs dernières créations : Mélanie Bachmann, Patrick Maillard (peinture), Isabelle Bailly-Grandvaux (installation / photographie), Andrei Papuc (photographie / dessin), Mylène Peyret (sculpture) et Michel Veyssset (sculpture / vidéo). Les artistes sont présents tout au long de l'exposition pour dialoguer avec le public. Les étudiants qui le souhaitent pourront également se rendre dans les ateliers des artistes afin de réaliser une production qui sera présentée en 2011.

CAFÉ FOLK

••• A la MJC Paul Emile Victor de Lons-le-Saunier, le 3 décembre à partir de 21h, soirée autour des musiques à danser traditionnelles. Les musiciens apportent leurs instruments, les danseurs apportent leurs jambes, les autres apportent leurs oreilles et chacun quelque chose à manger à partager. Il y aura également au cours de cette soirée un recueil de dons au profit du téléthon. **Renseignements**, 03 84 24 44 92 ou cancelotefolk@free.fr

CAFÉ NUMÉRIQUE

••• « *Le spectateur dans l'art numérique* » ou la question de l'interactivité, abordée par Emanuele Quinz, historien de l'art, le 2 décembre à la Scène numérique, Numerica, Montbéliard (**infos**, 0805 710 700).

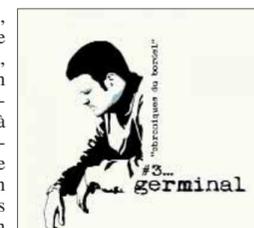
CINÉMA

••• Projection de « *Mary et Max* », film d'animation d'Adam Elliot, le 8 décembre à 20 h 30 au Petit théâtre de la Bouloie. **Infos**, 03 81 48 46 61.

Ils créent en Franche-Comté

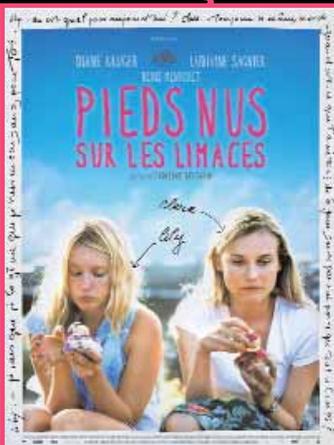
Germinal

Engagé, voire virulent, le bisontin Germinal produit un rap à texte d'excellente facture rodé en concerts (plus de 300 à son actif) et sur albums puisque « *Chroniques du bordel* », qui vient de sortir, est son 3^e. Des textes soignés et surtout une belle culture musicale sont la marque de fabrique de cet auteur et compositeur, percussionniste à l'origine. Il en découle un album sans redite qui passe allègrement d'un morceau où son flow urbain est posé sur une mélodie orientalisante tandis que percussions et refrain viennent d'Afrique noire (« *Exil 3* ») à « *Danse guerrière* » qui commence comme un hommage discret au hit « *Dub be good to me* » de Beats International avant de s'engager dans un rap qui rappelle les meilleures heures de De La Soul. Bref, très bel ouvrage qui vaut que l'on y jette une oreille. « *Chroniques du bordel* » distribué par Cd1D (<http://cd1d.com>). **Infos**, www.myspace.com/germinalp



Cinéma >>> EN DÉCEMBRE avec la carte Avantages jeunes

Besançon - Victor Hugo - 4€50 www.cinemavictorhugo.fr



«Pieds nus sur les limaces»

Fabienne Berthaud, remarquée avec son premier film, l'initimiste «Frankie», orchestre l'influence mutuelle de deux sœurs qui se retrouvent à la mort de leur mère.

Comédie dramatique française (1 h 48) de Fabienne Berthaud, avec Diane Kruger, Ludivine Sagnier... A partir du 1er décembre au cinéma Victor Hugo



«Faites le mur !»

Banksy a commencé comme graffeur clandestin avant d'être reconnu artiste. Dans ce documentaire, il pose une question qui dérange : qu'est-ce qui est plus hideux, les graffitis ou les immeubles qui leur servent de support ? Au-delà, un film pour comprendre l'univers du dessin de rue.

Documentaire américain (1 h 26) de Banksy, avec Rhys Ifans, Thierry Guetta... A partir du 15 décembre au cinéma Victor Hugo

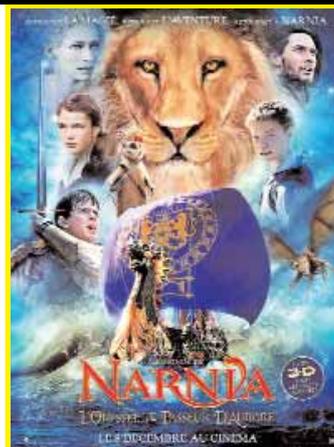
Montbéliard - Colisée - 4€



«Raiponce»

Le dernier né des studios Disney est le film familial des fêtes. Les héros : un bandit séduisant, une belle jeune fille, une étonnante, géollière, un cheval flic, un caméléon...

Film d'animation américain (1 h 41) de Byron Howard et Nathan Greno... A partir du 1er décembre au Colisée.



«Le Monde de Narnia - l'Odyssée du passeur d'aurore»

Suite des chroniques de Narnia, réalisée par l'expérimenté Michael Apted. Ce troisième film correspond au 5e tome de la série écrite par C.S. Lewis. Edmund, Lucy et le cousin Eustache plongent dans un tableau pour embarquer sur un navire, affronter des créatures magiques et retrouver le lion Aslan.

Film fantastique américain (1 h 55) de Michael Apted avec Georgie Henley, Skandar Keynes, Ben Barnes... A partir du 8 décembre au Colisée.

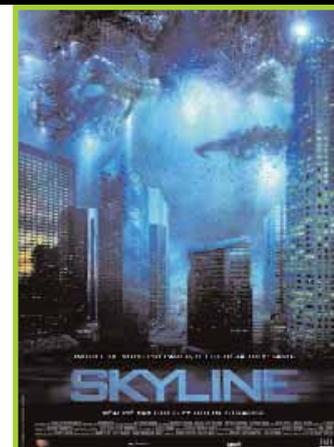
Dole - Les Tanneurs - 5€



«The Tourist»

Un casting prestigieux pour ce remake du film français «Anthony Zimmer» réalisé en 2005 par Jérôme Salle. Action et suspens au rendez-vous. Étonnamment, derrière la caméra, on retrouve Florian Henckel von Donnersmarck, jeune réalisateur allemand qui avait fait l'événement avec son premier film, «la Vie des autres».

Thriller américain (1 h 30) de Florian Henckel von Donnersmarck avec Angelina Jolie, Johnny Depp, Timothy Dalton... A partir du 15 décembre au cinéma les Tanneurs.

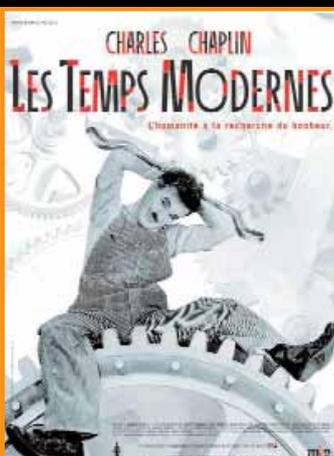


«Skyline»

Un groupe d'amis est réveillé par des lumières dans le ciel. Comme dans «la Guerre des mondes» et «Mars attacks !», les extra-terrestres attaquent et il va falloir se battre. Un film réalisé par deux frères spécialistes des effets spéciaux.

Film fantastique américain (1 h 33) de Colin et Greg Strause avec Eric Balfour, Scottie Thompson, David Zayas... A partir du 15 décembre au cinéma les Tanneurs.

Belfort - Pathé - 4€50



«Les Temps modernes»

En 1936, Charlie Chaplin est au sommet de son art. Il écrit, produit, dirige, joue dans ses films et, on le sait moins, compose même leur musique. Un étonnant épanouissement artistique et une polyvalence qui ne dessert pas l'inspiration, l'originalité, l'humour qui devaient donner naissance à 4 chefs d'œuvre d'affilée. «Les Temps modernes» arrivent après «les Lumières de la ville» et avant «le Grand dictateur» et «M. Verdoux». Ils vont de pair avec une liberté de ton qui prend ici la forme d'une critique du monde du travail, du taylorisme, du productivisme.

Comédie américaine de Charlie Chaplin (1 h 23) avec Charlie Chaplin, Paulette Goddard, Henry Bergman... A partir du 16 décembre au cinéma Pathé.



Horaires sur www.jeunes-fc.com. Réductions valables tant que les films sont à l'affiche.



LIVE IS FUN!

TGV GÉNÉRIQ FESTIVAL TUMULTES MUSICAUX EN VILLES

DU 12 AU 19 DÉCEMBRE 2010

BELFORT MULHOUSE BESANÇON DIJON MONTBÉLIARD BAUME-LES-DAMES FREIBURG KINGSHEIM



TGV Génériq

– 12-19 décembre, Grand Est –

Après une édition 2009 d'une excellente qualité, le nouveau festival Génériq était d'autant plus attendu qu'une modification de dates a décalé la proposition de quelques mois. C'est donc (désormais ?) en décembre que ce festival tournant, accueilli cette année à Besançon, Belfort, Montbéliard, Baume-les-Dames mais aussi Mulhouse, Kingsheim, Dijon ou Fribourg en Allemagne. Fruit d'une dynamique collaborative de plusieurs organisateurs de concerts (Eurockéenns, la Vapeur, la Rodia, le Moloco, la Poudrière, le Noumatrouff), cette 4^e édition est encore placée sous le signe des découvertes et de l'éclectisme. Eclectisme de genre puisque les 70 artistes représentent pop, rock, electro, métal, hip-hop, scène française et scène internationale. Eclectisme de propositions puisque

la centaine de rendez-vous aborde aussi bien la forme du concert traditionnel que le format intimiste en appartement ou au bureau, fait des incursions dans le TGV, se produit de jour ou en soirée et s'adresse parfois au jeune public. Quant aux tarifs, c'est simple : **la moitié des rendez-vous sont gratuits (!)**, les autres à des prix modiques, souvent moins de 3 euros. Et ce pour découvrir des artistes ayant déjà une petite notoriété (Moriarty, Cocoon, Syd Matters, Future of the Left, Piers Faccini) et des noms qui appellent la curiosité (Hanggai, présenté comme de l'electro traditionnelle chinoise, True Live hip-hop australien, DD/MM/YYYY, The Experimental Tropic Blues Band, Ondes Martenot...).

Programmation ville par ville à découvrir sur www.generiq-festival.com

Marchés de Noël

– Franche-Comté, mois de décembre –

Noël approche, les villes s'illuminent et quelques rendez-vous francs-comtois permettent de belles perspectives de sorties :

approche, les villes s'illuminent et quelques rendez-vous francs-comtois permettent de belles perspectives de sorties :

- **LES LUMIÈRES DE NOËL DE MONTBÉLIARD**, parmi les plus prestigieuses de l'est, organisées du 27 novembre au 24 décembre. Cette année, la Louisiane est invitée d'honneur (www.lumieres-de-noel.fr)
- **LE MARCHÉ DE NOËL DE BESANÇON**

se tient du 27 novembre au 31 décembre. Invité d'honneur, la Pologne. A noter l'installation d'une grande roue place de la Révolution.

- dans le Jura, **UN NOËL AU PAYS DU JOUET** est organisé du 17 au 19 décembre à Moirans-en-Montagne : marché de Noël, spectacles de rue, contes, atelier du père Noël sont au programme (www.jurasud.net). A voir également, **LA FEERIE DE NOËL AU PAYS DES SAPINS** du 18 décembre au 2 janvier aux Rousses (www.lesrousses.com)
- pour **LE RÉVEILLON DU 31 DÉCEMBRE**, une Nuit fantastique est organisée à Belfort (www.ot-belfort.fr).



SERVICE VIP CONSEILS ÉTUDES EMPLOI

Aide à l'orientation scolaire

Conseils rédaction de CV et lettres de motivation pour décrocher un stage

Parce qu'elle croit en mon avenir

Études graphologique et psychologique pour mon orientation

Cma Banque

N° Indigo 10 825 01 02 02

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler
www.creditmutuel.fr